



TÉO

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
OBSERVATOIRE

PAYS DE LA LOIRE

FILIÈRES RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

PANORAMA PAYS DE LA LOIRE
2022



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
Définition.....	3
Les schémas d'organisation des filières	3
Rôles des éco-organismes.....	3
2. RÉGLEMENTATION ET CHRONOLOGIE DES FILIÈRES REP.....	5
Naissance et développement du dispositif REP	5
Focus sur la transformation apportée par la loi AGECE	6
3. LES FILIÈRES REP EN PAYS DE LA LOIRE	8
Les chiffres clés 2022 en Pays de la Loire	8
La filière des emballages et papiers graphiques ménagers	9
La filière des piles & accumulateurs (P&A).....	11
La filière des déchets d'agrofourriture	14
La filière des pneumatiques usagés.....	16
La filière des véhicules hors d'usage.....	18
La filière déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	20
La filière textiles d'habillement, linges de maison, chaussures (TLC)	22
La filière médicaments non utilisés (MNU)	24
La filière des gaz fluorés.....	26
La filière mobil-homes	28
La filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	30
La filière des produits chimiques	32
La filière des engins de signalisation de détresse	33
La filière des petits appareils extincteurs (PAE).....	35
La filière des déchets diffus spécifiques (DDS).....	37
La filière déchets d'activités de soins à risques infectieux des patients en autotraitement (DASRI-PAT).....	39
La filière bouteilles de gaz.....	41
La filière des déchets issus de bateaux de plaisance et de sport (DBPS).....	43
La filière produits du tabac	45
La filière des huiles usagées	47
La filière des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB).....	49
MÉMO REP 2022 - PAYS DE LA LOIRE	51



1. INTRODUCTION

Définition

La **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)** est une application du principe du « **pollueur-payeur** ». Elle vise à responsabiliser les entreprises dans la gestion de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'elles mettent sur le marché. Ainsi ce principe impose aux producteurs, importateurs ou distributeurs d'assurer ou de financer la gestion des déchets issus de leurs produits, depuis leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie. Devant la diversité des produits et matériaux, la REP s'organise sous forme de filières.

Les schémas d'organisation des filières

Lors de la mise en œuvre d'une filière REP, les producteurs de déchets disposent de trois grands schémas d'organisation, avec la création ou non d'éco-organismes :

- Le schéma dit « **individuel** » : le producteur assume lui-même la collecte et le traitement des déchets issus des produits qu'il a mis sur le marché (c'était le cas des véhicules hors d'usage, jusqu'à l'année 2024) ;
- Le schéma dit « **mutualisé** » : le responsable de la mise sur le marché confie l'organisation de la collecte et du traitement des produits usagés à un prestataire ou à une structure non agréée, et la responsabilité du producteur reste donc individuelle (c'est le cas de la filière pneumatiques usagés);
- Le schéma dit « **collectif** » des éco-organismes : les producteurs transfèrent leur responsabilité à un organisme collectif disposant d'un agrément du gouvernement, appelé éco-organisme, moyennant une contrepartie financière sur chaque produit vendu, appelée **écocontribution**. Le montant versé dépend des filières et des produits. Les producteurs participent directement à la gouvernance de l'éco-organisme.

Rôles des éco-organismes

Dans le schéma « collectif », l'éco-organisme peut être lui-même de trois types :

- **Financeur** : l'éco-organisme assume uniquement la responsabilité financière du producteur (la plupart du temps le financement des collectivités territoriales) ;
- **Opérationnel** : l'éco-organisme assume la responsabilité technique du producteur (prise en charge directe des flux de déchets). L'éco-organisme peut alors faire appel à des prestataires, sélectionnés sur appel d'offres ;
- **Mixte** : l'éco-organisme assure un soutien financier mais également organisateur.

L'ensemble des éco-organismes agréés en 2022, et leur répartition selon leur type est disponible ci-dessous.

Retrouvez pour chaque filière REP le ou les éco-organismes agréés sur la page dédiée du site de l'ADEME : <https://filiere-rep.ademe.fr/eco-organismes>

PANORAMA DES ÉCO-ORGANISMES



Financier

Opérationnel

Mixte

2. RÉGLEMENTATION ET CHRONOLOGIE DES FILIÈRES REP

Naissance et développement du dispositif REP

Dès 1975, la France introduit le principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) avec la loi relative à l'élimination des déchets et récupération des métaux. Cependant, il faudra attendre près de 20 ans pour que ce principe soit concrètement appliqué, avec la création de la filière REP pour les emballages ménagers, instaurée par le décret du 1er avril 1992.

L'objectif initial de ce dispositif REP était de **soulager les collectivités locales**, alors confrontées à une augmentation des volumes de déchets, et donc des dépenses liées à leur gestion. Ce dispositif opère un transfert de ces coûts, qui reposaient sur les impôts locaux, vers les consommateurs, par le biais d'une **écocontribution**.

Par ailleurs, il intègre dans le prix de vente des produits les frais liés à leur traitement en fin de vie, encourageant les fabricants à adopter des pratiques d'écoconception, notamment pour améliorer la durabilité, la réparabilité, la démontabilité et la recyclabilité de leurs produits.

Cette première étape marque le début d'une stratégie nationale visant à transférer une partie des responsabilités de gestion des déchets aux producteurs, dans une logique de réduction des impacts environnementaux. Au fil des années, le dispositif a été élargi à d'autres produits tels que les piles et accumulateurs, les papiers, les équipements électriques et électroniques (EEE).

L'Union Européenne, face à l'importance de certains flux de déchets, soit par leur **dangerosité** (comme les piles et accumulateurs), soit par leur **quantité en croissance** (comme les emballages), s'est saisie du sujet par deux directives en 1991 et 1994, et a adopté le modèle REP pour plusieurs secteurs, harmonisant ainsi les règles entre ses États membres.

Par exemple les filières pour les Équipements Électriques et Électroniques (EEE) et les Véhicules Hors d'Usage (VHU) découlent de directives européennes spécifiques et doivent donc respecter à la fois des cadres réglementaires nationaux et européens, assurant une cohérence des pratiques à l'échelle de l'Union Européenne.

Finalement, certaines filières ont été mises en place de manière volontaire, sans obligation légale, mais via des accords-cadres conclus entre les acteurs économiques de la filière. C'est le cas, par exemple, en 2001 de la filière dédiée aux déchets d'agrofourriture, qui repose sur un engagement des professionnels pour organiser et financer la collecte et le traitement de ces déchets.

Depuis la création de la première filière REP en 1992, consacrée aux emballages ménagers, le dispositif n'a cessé de s'élargir et de se complexifier pour répondre aux enjeux environnementaux croissants. Sous l'impulsion des directives européennes et des lois nationales, les filières ont progressivement intégré de nouveaux types de produits et ont vu leurs champs d'action évoluer :

· **Développement de nouvelles filières :**

Les filières REP initialement limitées à des secteurs comme les emballages ou les équipements électriques (DEEE) se sont multipliées pour inclure des domaines variés tels que les textiles (2007), les jouets ou les articles de bricolage et jardin (2022).

· **Approfondissement des responsabilités :**

Au-delà de la gestion des déchets, les obligations des producteurs s'élargissent pour inclure des démarches de réemploi, de réparation et de prévention des déchets. Cela répond à la volonté d'inscrire la REP dans une logique d'économie circulaire, en réduisant la consommation de ressources naturelles et en prolongeant la durée de vie des produits.

La chronologie de la mise en place des différentes filières ainsi que leur cadre (européen, français, volontaire) sont détaillés dans la frise ci-après.

Focus sur la transformation apportée par la loi AGEC

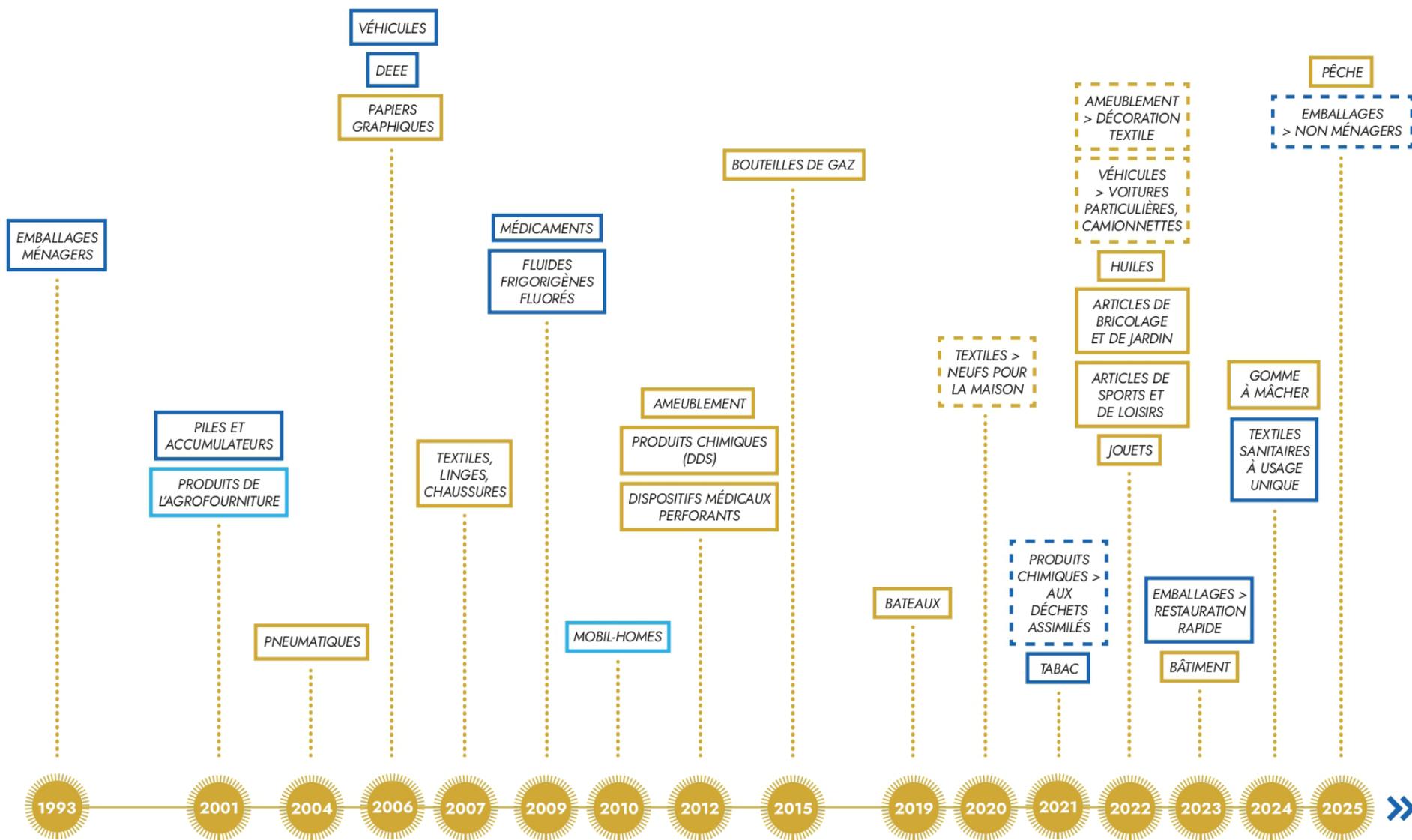
La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), promulguée le 10 février 2020, représente une étape majeure dans l'évolution des filières REP. Elle a introduit plusieurs changements structurels :

- **Création de nouvelles filières** : Une dizaine de nouvelles filières REP ont vu le jour, incluant des produits comme les jouets, les articles de sport, les équipements de bricolage, et les matériaux du bâtiment.
- **Prévention des déchets sous REP** : Les producteurs doivent désormais intégrer la notion de prévention en amont, en favorisant des produits plus durables, réparables et réutilisables.
- **Éco-conception et allongement de la durée de vie des produits** : Les entreprises sont encouragées à concevoir des produits nécessitant moins de matières premières et générant moins de déchets.

La mise en œuvre et le suivi des filières REP en France ont été renforcés par la création de la Direction de Supervision des filières REP (DSREP) au sein de l'ADEME (Agence de la transition écologique). Cette entité est responsable de :

- La collecte de données relatives à la performance des filières REP ;
- La publication de rapports de suivi ;
- L'accompagnement des parties prenantes dans la gestion et l'amélioration continue des dispositifs REP.

Le portail dédié de l'ADEME (<https://filières-rep.ademe.fr/>) centralise les informations sur les filières à l'échelle nationale.



Apport de la loi :

- FILIÈRES EUROPÉENNES
- FILIÈRES FRANÇAISES
- FILIÈRES VOLONTAIRES
- NOUVELLES FILIÈRES
- EXTENSIONS DES FILIÈRES

3. LES FILIÈRES REP EN PAYS DE LA LOIRE

Ce rapport regroupe les **20 fiches REP** élaborées pour chaque filière opérationnelle en Pays de la Loire, offrant une vue d'ensemble consolidée de leur fonctionnement en **2022**. Chaque fiche, conçue au format recto-verso, présente les chiffres-clés, le fonctionnement de la filière ainsi que les données relatives à la collecte et au traitement spécifiques à la région. Ces fiches, ainsi que celles des années antérieures ou postérieures, sont également disponibles individuellement sur le tableau de bord Déchets-Ressources de l'Observatoire TEO : https://teo-paysdelaloire.fr/dechets-ressources/#fil_rep.

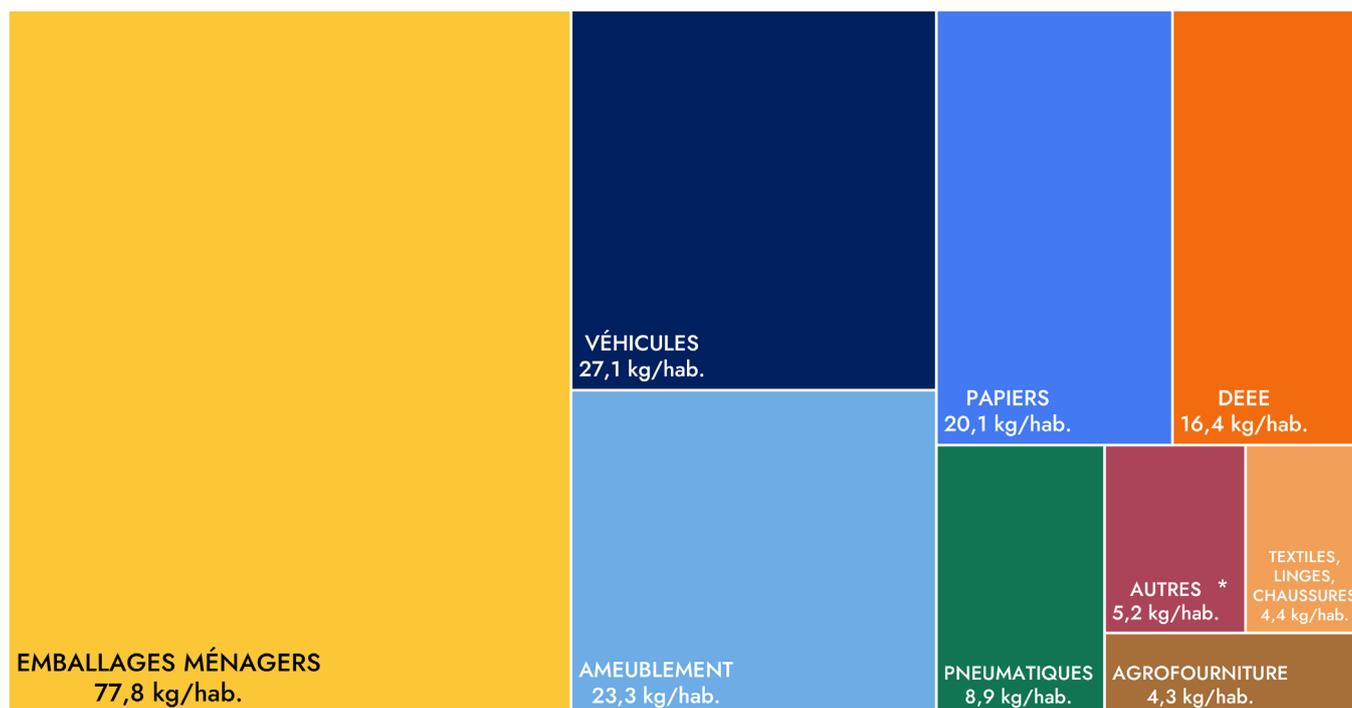
En 2022, les filières REP concernent près de **722 000 tonnes** de produits et de déchets en Pays de la Loire, soit environ **188 kg par habitant¹**. Ce rapport centralise ces données pour offrir une analyse globale des dynamiques régionales des filières REP.

Une synthèse des résultats de 2022 est proposée en fin de rapport sous forme de **MÉMO REP**, permettant d'avoir une vue d'ensemble concise et efficace des filières en Pays de la Loire.

Par ailleurs, comme mentionné précédemment, la loi AGEC introduit de nouvelles filières REP, devenues ou en passe de devenir opérationnelles après 2022. Ces ajouts modifieront les volumes totaux de déchets pris en charge dans les années à venir, influençant ainsi les dynamiques observées en Pays de la Loire.

¹ Ce ratio est établi à partir des données de collecte mises à disposition par les filières REP. Ainsi certaines filières ne disposent pas ou ne sont pas concernées par des données de collecte, comme par exemple les filières produits du tabac ou bouteilles de gaz.

Les chiffres clés 2022 en Pays de la Loire

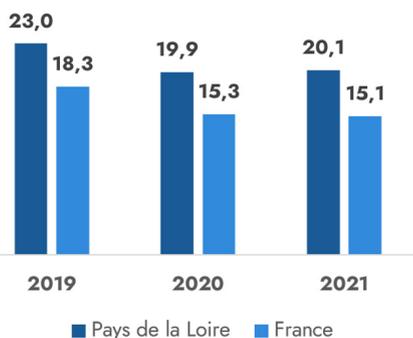


* Ratios des petites filières REP : Huiles usagées : 3,7 kg/hab. – Produits chimiques : 0,84 kg/hab. – Piles & accumulateurs portables : 289 g/hab. – Médicaments : 145 g/hab. – Mobil-homes : 115 g/hab. – Bateaux : 42 g/hab. – DASRI-PAT : 18 g/hab.



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE

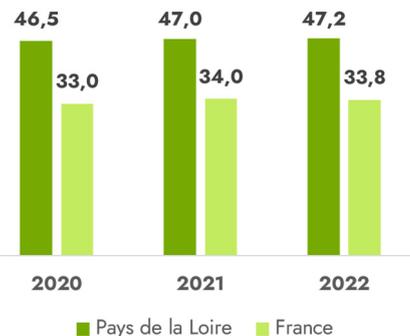
Performance de recyclage des papiers (kg/hab.)



Performance de recyclage des emballages légers (kg/hab.)



Performance de recyclage du verre (kg/hab.)



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



Pour les **papiers graphiques**, CITEO est le seul éco-organisme agréé sur la période 2017-2022.
3 éco-organismes sont agréés pour la filière **emballages** pour la période 2018-2022 :
CITEO, Adelphe (filiale de CITEO) et LEKO.

LES PRODUITS PRIS EN CHARGE



Verre



Cartons



Plastiques

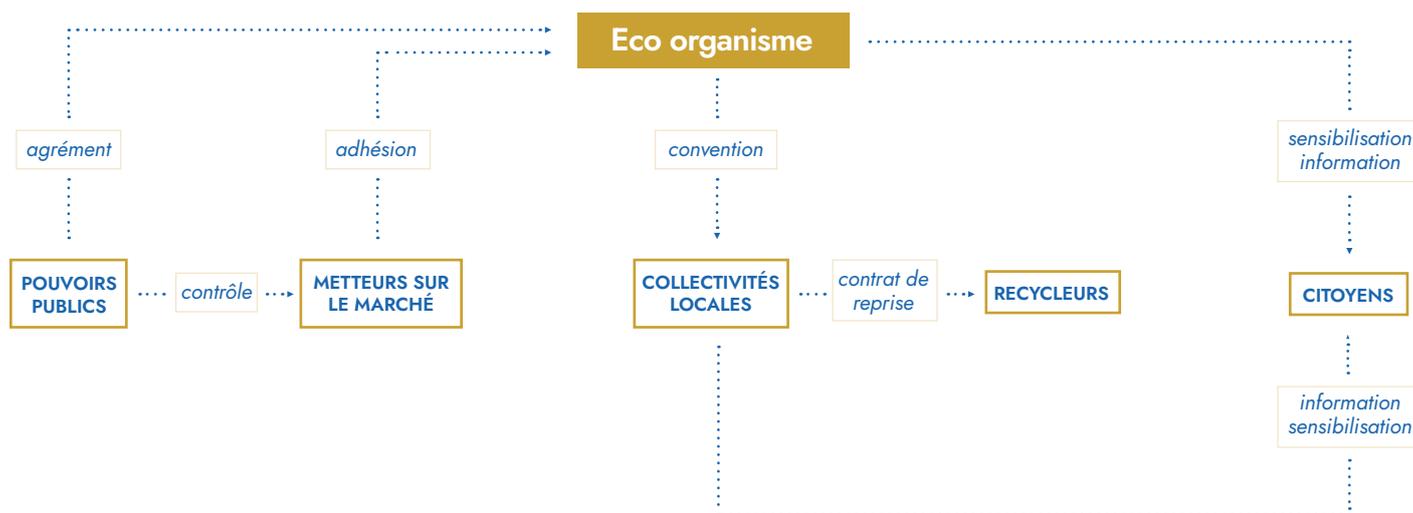


Métaux



Papiers

FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL



LA FILIÈRE DES EMBALLAGES ET PAPIERS GRAPHIQUES MENAGERS

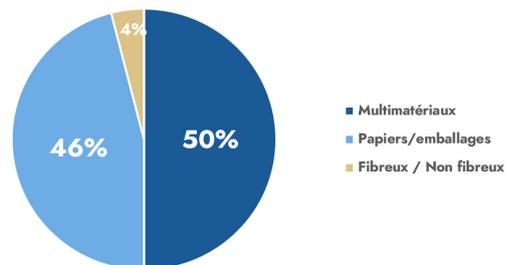


LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS

46 collectivités adhérentes pour les emballages et 49 pour les papiers en Pays de la Loire.

Taux de couverture de l'extension des consignes de tri des emballages depuis 2022 : 100% de la population

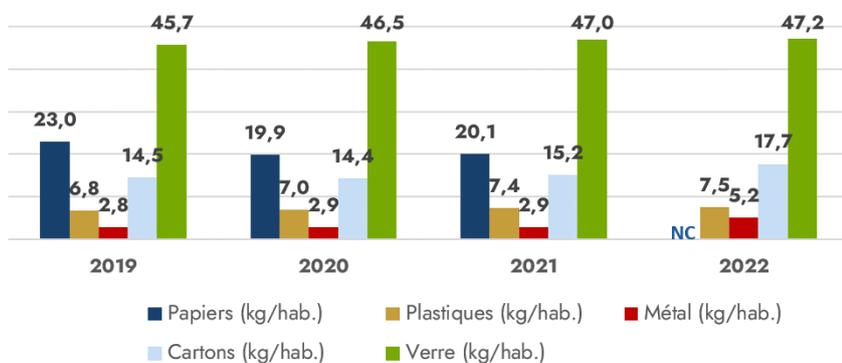
Schéma de collecte en Pays de la Loire en 2022



LE TRAITEMENT DES EMBALLAGES ET PAPIERS

Quantités recyclées en Pays de la Loire : **77 195 tonnes de papiers graphiques en 2021** et **299 931 tonnes d'emballages en 2022**

Performance de recyclage en Pays de la Loire



Performance de recyclage en France



Objectif 2022 : 65%



Objectif 2022 : 75%

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[ADEME - Rapport 2021 de la filière papiers graphiques](#) [ADEME - Rapport 2022 de la filière emballages](#)
[Site de CITEO](#) [Site d'Adelphé](#) [Site de LEKO](#) [TEO - Fiche REP 2020-2021](#)

Icons Credits : flaticon.com

LA FILIÈRE DES PILES & ACCUMULATEURS (P&A)

Les piles et accumulateurs (aussi appelés batteries), sont encadrés par une filière REP mise en place en 2001.

3 catégories de piles & accumulateurs sont définies par la réglementation :

- **Piles & Accumulateurs portables** : toute pile, pile bouton, assemblage en batterie ou accumulateur qui est scellé et susceptible d'être porté à la main et qui n'est, par ailleurs, ni une pile ou un accumulateur industriel ni une pile ou un accumulateur automobile.
- **Piles & Accumulateurs Automobile** : toute pile ou accumulateur destiné à alimenter un système de démarrage, d'éclairage ou d'allumage automobile.
- **Piles & Accumulateurs Industriel** : toute pile ou accumulateur conçu à des fins exclusivement industrielles ou professionnelles ou utilisé dans tout type de véhicule électrique.

Seule la catégorie P&A portables fait aujourd'hui l'objet d'une filière REP selon la loi AGEC.

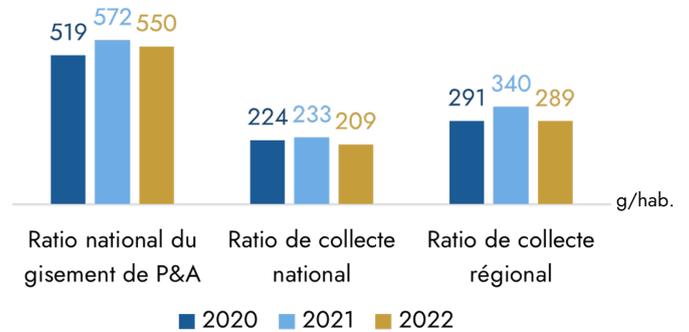
Les catégories P&A Automobile et Industriel sont gérées par les producteurs qui organisent à leurs frais la collecte et le traitement des déchets de façon individuelle, sans agrément par les pouvoirs publics.

Le règlement européen UE 2023/1542 prévoit l'élargissement de la filière REP des piles & accumulateurs à l'ensemble des batteries, regroupées en cinq catégories : batteries portables, batteries de moyens de transports légers (MTL), batteries de démarrage, d'éclairage et d'allumage (SLI), batteries industrielles et batteries de véhicules électriques.

Retrouvez dans ce rapport la fiche REP pour la filière Piles&Accumulateurs portables et les chiffres régionaux 2022 associés.



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



Deux éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics pour la période 2022-2024 : [Corepile](#) et [Screlec](#).

Ils sont en charge de l'organisation de la collecte des déchets de piles et accumulateurs portables, des campagnes de sensibilisation, le déploiement et le suivi des points de collecte ainsi que l'acheminement jusqu'aux sites de traitement. L'ensemble de la collecte des piles et accumulateurs portables est couvert par les deux éco-organismes.

LES TYPES DE PILES & ACCUMULATEURS PORTABLES

(Piles alcalines, salines, piles bouton, lithium, batteries Li-ion, NiMH, NiCd, Plomb sans acide)



Illustration : Corepile

FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL



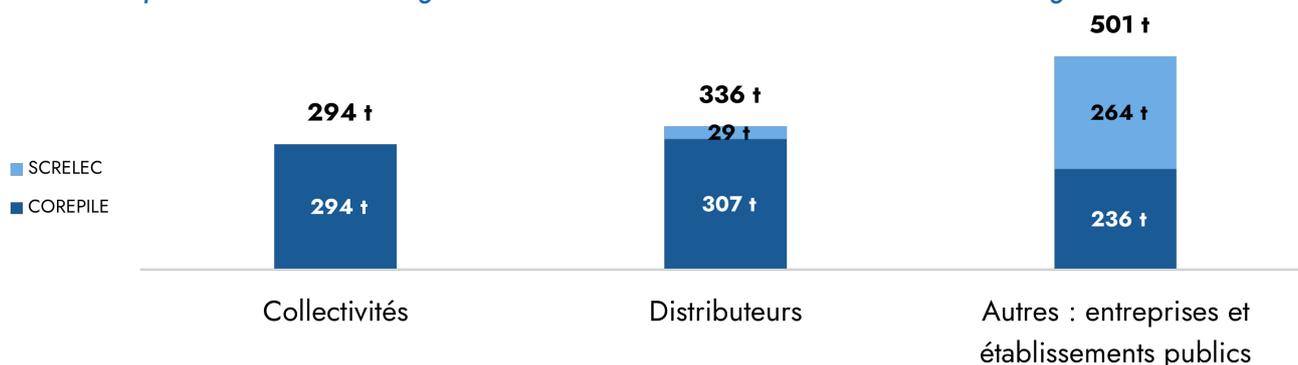
LA FILIÈRE DES PILES & ACCUMULATEURS (P&A) PORTABLES

LA COLLECTE DES PILES & ACCUMULATEURS

En 2022, **1 131 tonnes** de P&A portables ont été collectées en Pays de la Loire via les **3 525 points de collecte**, dont 838 tonnes par Corepile et 293 tonnes par Screlec, soit un ratio de **289 g/hab.**

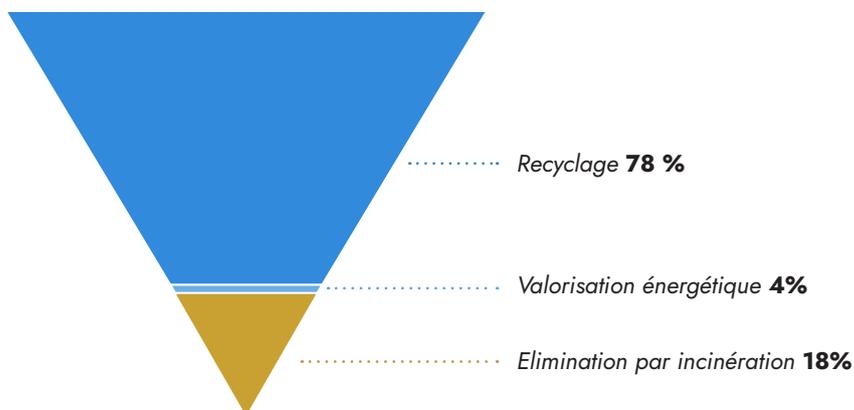
La quantité collectée a diminuée de 13% par rapport à 2021, tandis que le nombre de points de collecte a réduit de 23% (- 1028 points par rapport à 2021).

Le nombre de points de collecte SCRELEC a fortement réduit par rapport à 2021 suite à la mise à jour par l'éco-organisme de leur base de points de collecte de la grande distribution. Ce nombre devrait de nouveau augmenter dès l'année 2023.



LE TRAITEMENT DES PILES & ACCUMULATEURS

Les éco-organismes travaillent avec des prestataires de tri et traitement des piles & accumulateurs à travers la France et quelques pays limitrophes (Allemagne).



La filière mobilité :

En 2020, SCRELEC et COREPILE lancent respectivement leur **filière volontaire mobilité** dédiée aux batteries issues des engins de la petite mobilité électrique (vélos, scooters, trottinettes, etc.). En 2022, ce sont environ 125 tonnes qui ont été collectées par les éco-organismes auprès de 2 000 points de collecte nationaux spécifiques.

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

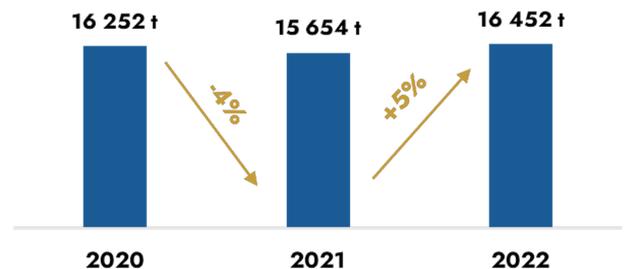
En savoir plus :

[Site de Corepile](#) / [Site de Screlec](#) / [ADEME - rapport 2022 de la filière P&A](#) / [Opendata TEO - Données SYDEREP](#) / [TEO – Fiche REP P&A 2021](#)

Icons Credits : flaticon.com



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



Mise en place en 2001, de manière **volontaire** par la profession agricole, la filière de gestion des déchets des produits de l'agrofourniture est gérée par l'éco-organisme **A.D.I. VALOR** (Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles). Initié en 2003 et renouvelé en 2016, un accord-cadre promulgué entre le ministère de la Transition Ecologique et A.D.I. VALOR encadre cette filière spécifique du secteur agricole. La filière a pour ambition d'atteindre un **taux de collecte moyen de 78%** et un **taux de recyclage de 74%** d'ici 2023.

LES PRODUITS PRIS EN CHARGE

EMBALLAGES VIDES

Emballages vides de produits phytopharmaceutiques, d'hygiène, nutritionnels, œnologiques, d'engrais et d'amendements et semences (Big-bags, sacs plastique et papier, bidons et fûts plastique, seaux plastique)

PLASTIQUES USAGÉS

Films plastique d'élevage, de maraichage ; Ficelles et filets para-grêle et gaines souples d'irrigation

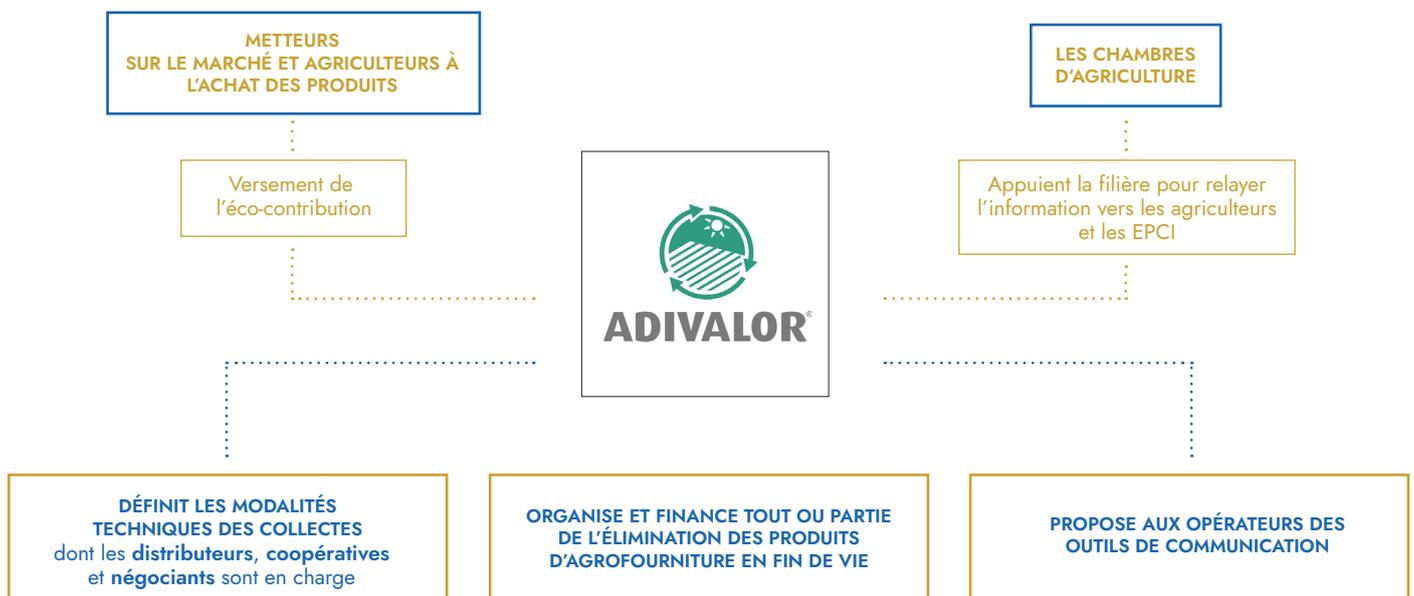
PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES NON UTILISABLES (PPNU)

Produits destinés à la protection des cultures (herbicide, fongicide...), inutilisables suite à une interdiction de réglementation ou son mauvais état

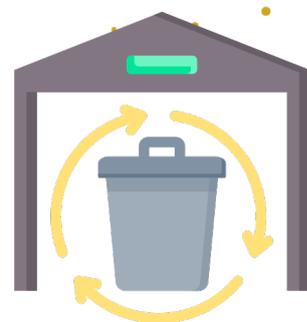
EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE USAGÉE (EPIU)

Gants, tabliers, combinaisons jetables, lunettes et masques de protection, bottes et chaussures de protection chimique

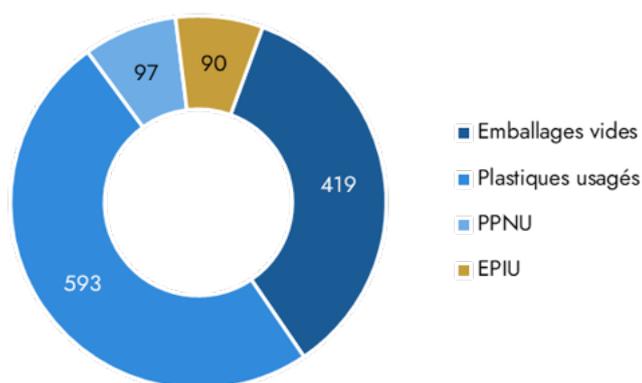
FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL



LA FILIÈRE DES DÉCHETS D'AGROFOURNITURE



LA COLLECTE DES DÉCHETS D'AGROFOURNITURE



Nombre de points de collecte par programme en Pays de la Loire - 2022

En 2022, **16 452 tonnes** de produits d'agrofourniture ont été collectés en Pays de la Loire, à travers **666 points** de collecte régionaux. La quantité collectée représente 18% de la quantité totale collectée en France (90 757 tonnes).

Près de 88% des déchets collectés en Pays de la Loire sont des **plastiques usagés**, suivi de 11% d'emballages vides. Les déchets dangereux (PPNU et EPIU) ne représentent que 16 tonnes collectées.

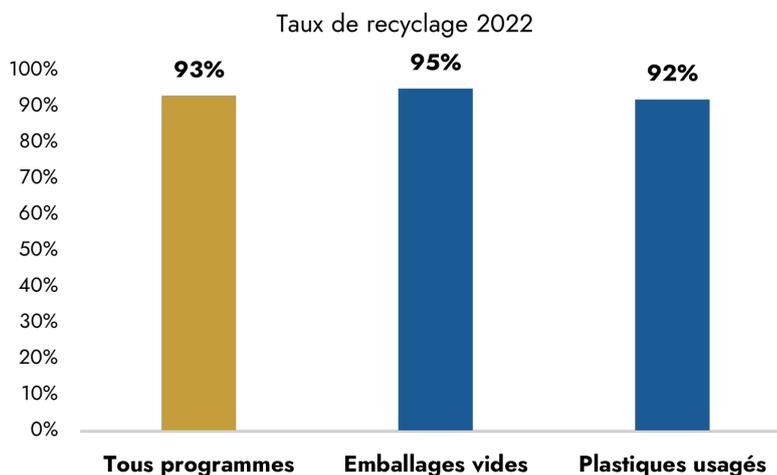
Les agriculteurs trient et préparent les matières avant de les acheminer sur les sites de collecte. Ces étapes sont essentielles afin d'atteindre les objectifs de recyclage.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS D'AGROFOURNITURE

En 2022, le taux de recyclage (recyclé/collecté) moyen tous programmes est évalué à 93%. Les taux de recyclage par programme sont détaillés dans le graphique.

Les Pays de la Loire compte 7 opérateurs de regroupement-stockage des déchets d'agrofourniture et une usine de recyclage (SUEZ RV PLASTIQUES OUEST 49).

[Les filières de recyclage des plastiques agricoles](#) sont illustrées sur le site de [A.D.I.VALOR](#).



Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Site de A.D.I.VALOR](#) [Site de la Chambre d'Agriculture PDL](#) [A.D.I.VALOR – les points de collecte](#) [A.D.I.VALOR – les programmes de collecte](#)

Icons Credits : flaticon.com



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)



ORGANISATION DE LA FILIÈRE

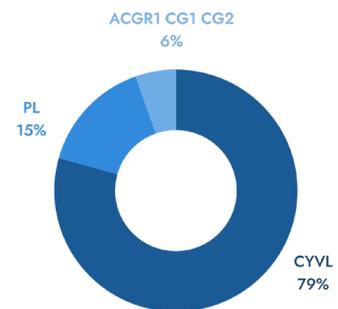


En 2022, la filière des Pneumatiques Usagés est suivie par l'ADEME. Elle regroupe l'ensemble des acteurs : des fabricants et distributeurs jusqu'aux installations de traitement des pneumatiques usagés. Deux organismes collectifs (OC), [Aliapur](#) et [FRP](#), en charge de leur collecte et de leur traitement couvrent 90,5% des pneumatiques mis sur le marché.

LES PNEUMATIQUES PRIS EN CHARGE

3 catégories de pneumatiques sont pris en charge par la filière :

- Les Cyclomoteurs et Véhicules Légers (CYVL)
- Les Poids Lourds (PL)
- Les Pneus agraires, génie civil 1, génie civil 2 (AGRI GC1 GC2)



CATÉGORIES COLLECTÉES EN PAYS DE LA LOIRE

CHAÎNE D'ACTEURS DE LA FILIÈRE



PRODUCTEURS
 Manufacturiers,
 importateurs



DISTRIBUTEURS
 Garages,
 concessionnaires



DETENTEURS
 Garages,
 concessionnaires,
 déchèteries,
 entreprises TP

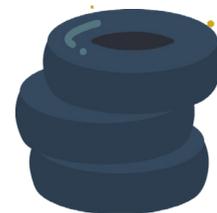


**COLLECTEURS
 AGRÉÉS**



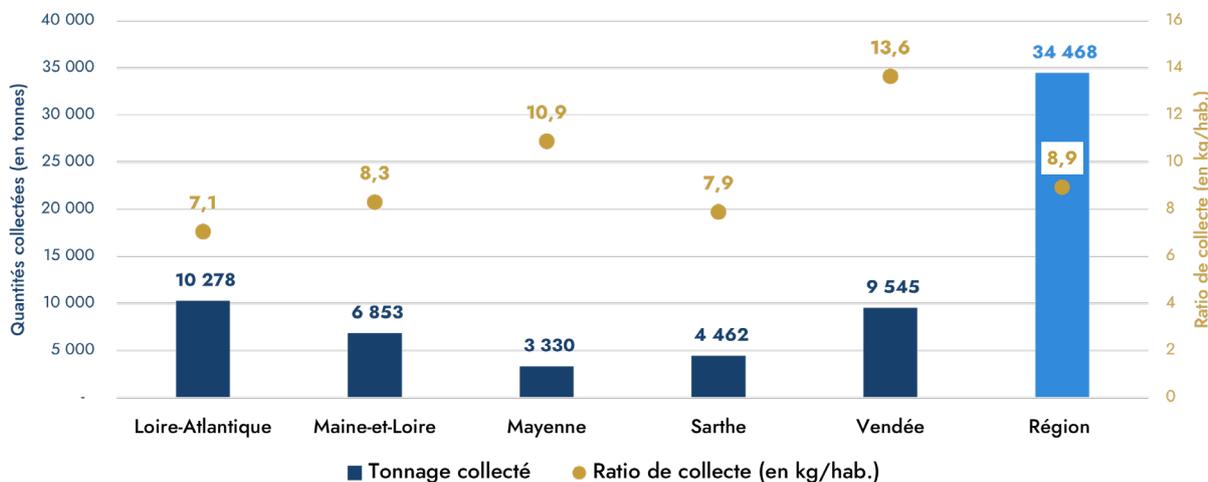
**RECHAPEURS,
 NÉGOCIANTS
 D'OCCASION,
 INSTALLATIONS DE
 VALORISATION**

LA FILIÈRE PNEUMATIQUES USAGÉS



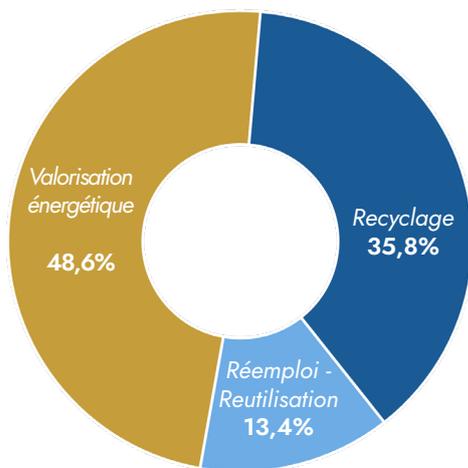
LA COLLECTE DES PNEUMATIQUES USAGÉS

En 2022, 34 468 tonnes de pneumatiques usagés ont été collectées en Pays de la Loire, un gisement stable par rapport à 2021. Le taux de collecte national est estimé à 93,5% en 2022.



LE TRAITEMENT DES PNEUMATIQUES USAGÉS

LES TYPES DE TRAITEMENT À L'ÉCHELLE NATIONALE



En Pays de la Loire, ce sont près de 20 500 tonnes de pneumatiques usagés qui ont été traités en 2022. Les pneumatiques sont en majorité valorisés en cimenterie.

ACTUALITÉS

Conformément à la loi AGECE, la filière Pneumatiques dispose d'un nouveau cadre depuis 2023. 3 éco-organismes ont été agréés le 1er janvier 2024 pour une période de 4 ans : Alipur, FRP et Tyval.

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Site de ALIAPUR](#) / [Site de FRP](#) / [TEO – Fiche REP Pneumatiques 2021](#) / [ADEME - Tableau de bord Pneumatiques](#)

Icons Credits : flaticon.com



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2021)

La collecte :



Maillage de la région :



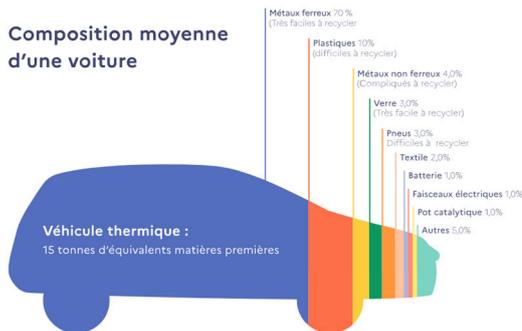
112
centres VHU agréés



4
broyeurs agréés

ORGANISATION DE LA FILIÈRE

Composition moyenne d'une voiture



Métaux rares
 Batterie (véhicules électriques) : lithium, cobalt
 Échappement : platinoïdes
 Connectique : cuivre, beryllium
 Electronique embarquée : cuivre, étain, plomb, or, argent, tantale, palladium, gallium, indium
 Aimants permanents : terres rares
 Allègement : aciers au niobium, aluminium, magnésium, etc.
 Voitures électriques ou hybrides : 9 à 11kg de terres rares, deux fois la quantité présente dans les véhicules à essence.

L'ADEME évalue la masse d'un VHU à 1 135kg
 (+1,5% par rapport à 2019)

La filière des Véhicules Hors d'Usage (VHU) est mise en oeuvre depuis 2006.

La filière n'a pas d'éco-organisme à ce jour.

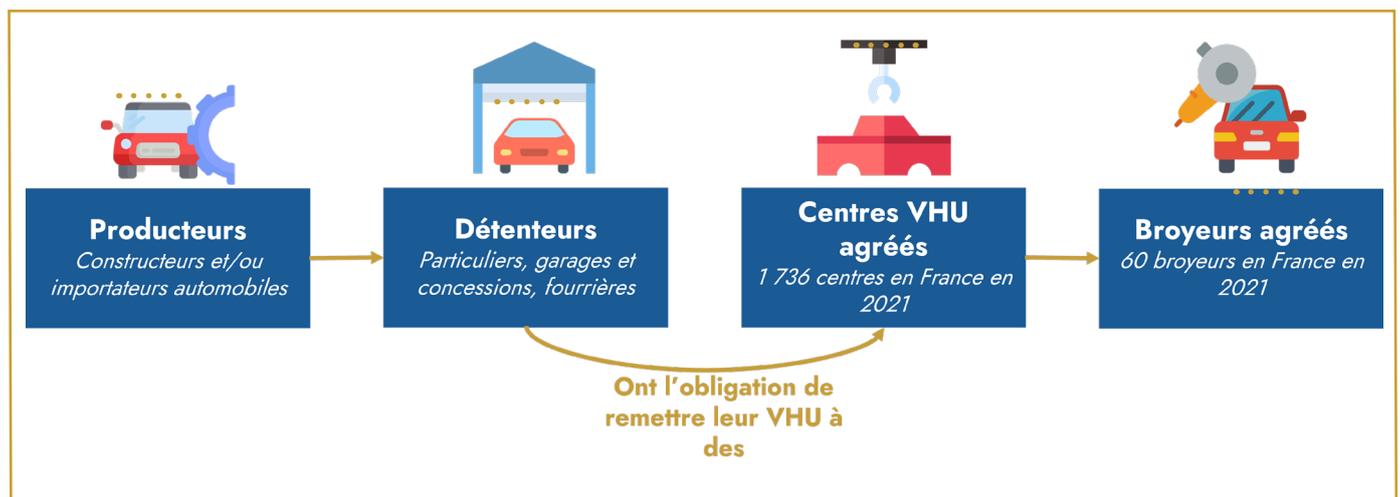
Initialement applicable aux voitures particulières, camionnettes et cyclomoteurs à 3 roues, la loi AGEC a décidé d'étendre la filière VHU à partir de 2022 aux véhicules à moteur à 2 roues et aux quadricycles à moteurs (quads et voiturettes).

La filière a pour objectifs indicatifs d'ici 2024 de :

- collecter **65%** de VHU (70% en 2028)
- Atteindre un pourcentage minimal de **85%** de réutilisation et recyclage des VHU traités
- Atteindre un pourcentage minimal de **95%** de réutilisation et valorisation (dont énergétique) des VHU traités



CHAÎNE D'ACTEURS DE LA FILIÈRE :



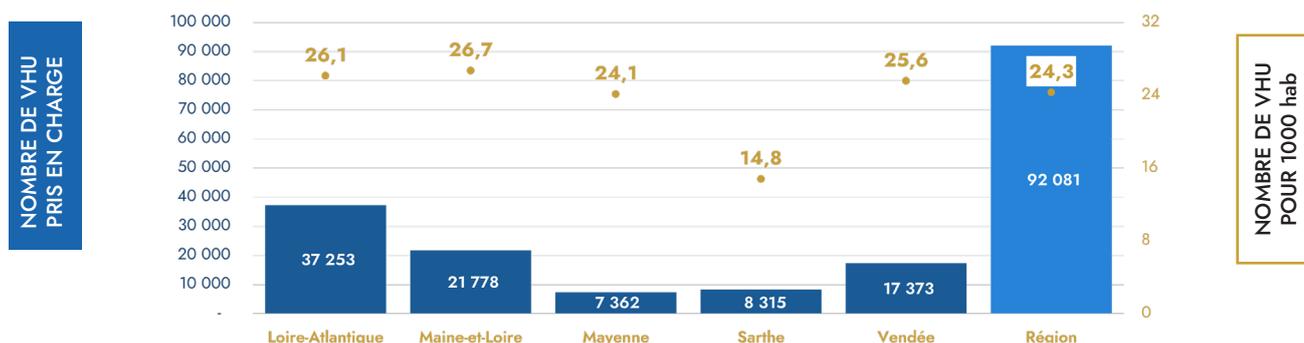
LA FILIÈRE VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)



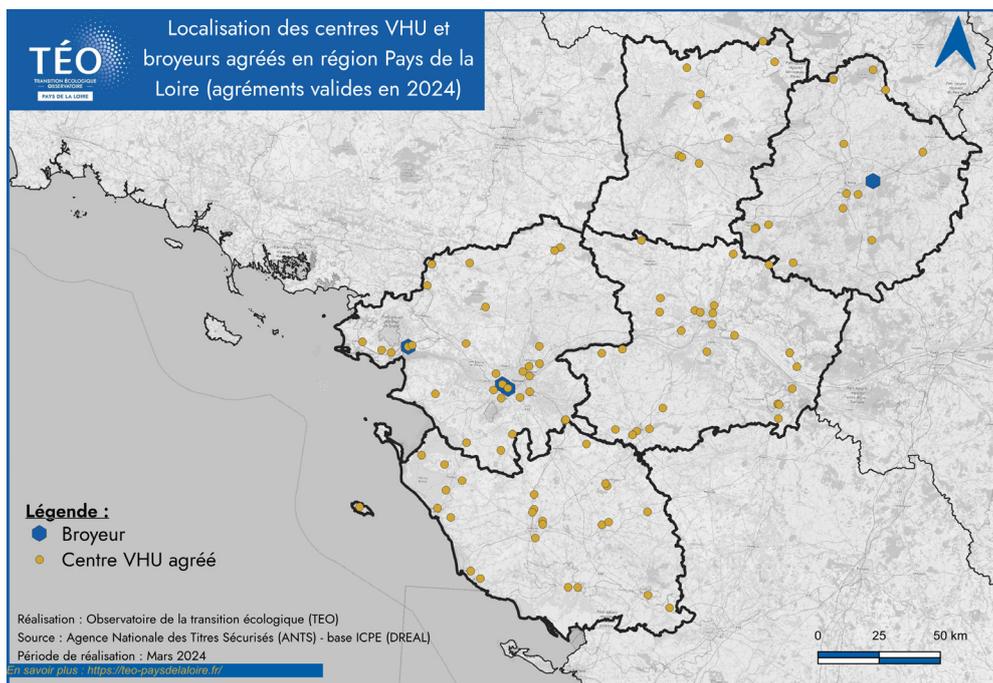
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES VHU

En 2021, les centres VHU agréés de la région Pays de la Loire ont pris en charge **92 081** VHU, soit l'équivalent de **104 512** tonnes. Une diminution du gisement collecté de 21% est observée par rapport à 2019. Celle-ci peut s'expliquer par le durcissement des conditions d'accès à la prime à la conversion à partir du mois d'août 2019.

La répartition départementale de collecte des VHU en 2022 est détaillée ci-dessous.



Une fois collectés par les centres agréés, les VHU sont dépollués et démontés. Les carcasses de VHU sont ensuite acheminées auprès des broyeurs agréés afin d'en extraire les matières restantes.



Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[ADEME - Rapport de la filière Automobile 2021](#) [TEO - Opendata Jeux VHU](#) [TEO - Fiche REP 2019](#)

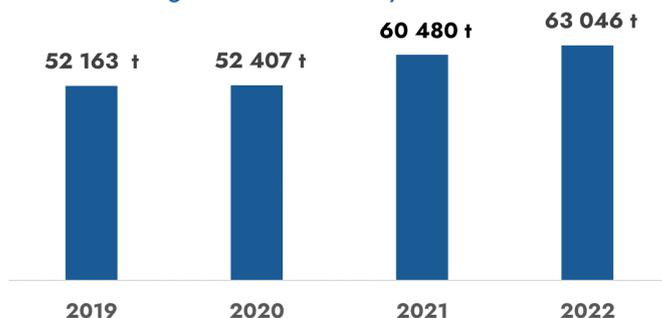
Icons Credits : flaticon.com



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)



Tonnage collectés en Pays de la Loire



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



Plusieurs éco-organismes sont agréés pour la période 2022 - 2027 :

- **Ecosystem** et **Ecologic** pour la collecte et le traitement des **DEEE ménagers et professionnels** (hors photovoltaïque et hors Lampes pour Ecologic).
- **Soren** pour la collecte et le traitement des **panneaux photovoltaïques usagés**.

L'**OCAD3E** est l'organisme coordonnateur de la filière également agréé pour la même période.

LES PRODUITS PRIS EN CHARGE



Gros appareils ménagers hors froid (four, lave-linge etc.)



Petits appareils ménagers (grille-pain, bouilloires etc.)



Ecrans



Gros appareils ménagers froid



Panneaux photovoltaïques



Lampes

FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL



LA FILIÈRE DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)



LA COLLECTE DES DEEE

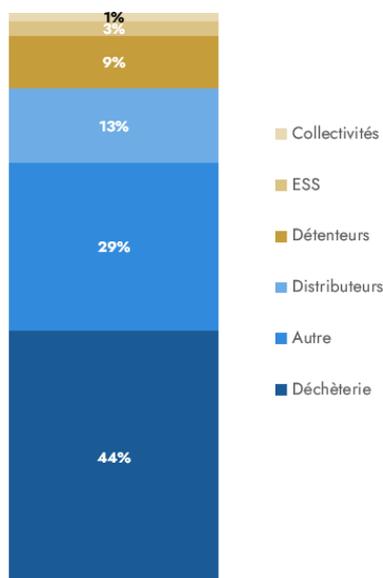
En Pays de la Loire en 2022, **63 046 tonnes** de DEEE sont collectées via les **1 270 points** d'enlèvement présents sur le territoire.

La collecte est réalisée à partir de **6 canaux** et se décompose en **7 principaux types** de flux.

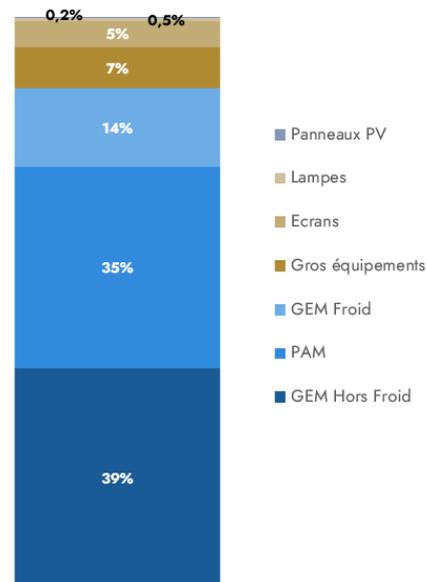
En 2022, le taux de collecte à l'échelle nationale est de **44,6%**, pour un objectif fixé à **65%**.

GEM : Gros électroménagers
PAM : Petits appareils en Mélange
PV : Panneaux Photovoltaïques

Répartition par mode de collecte



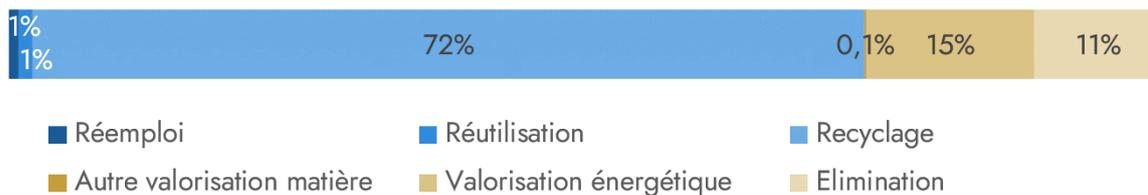
Répartition par flux



LE TRAITEMENT DES DEEE

En Pays de la Loire, **73 127 tonnes** de DEEE ont été traitées en 2022, dont **91%** de DEEE ménagers et **9%** de DEEE professionnels.

Répartition des tonnages par type de traitement en Pays de la Loire - 2022



Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Le site de Ecologic](#) / [Le site de Ecosystem](#) / [ADEME - Infographie Données 2022](#) / [Données des DEEE 2022](#)
[ADEME - Tableau de bord de la filière DEEE](#) / [TEO - Fiche REP DEEE 2021](#)

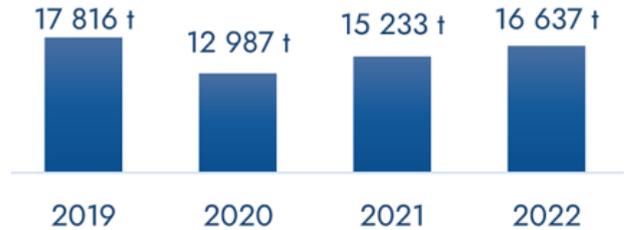
Icons Credits : flaticon.com



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)



Performance de collecte en Pays de la Loire



ORGANISATION DE LA FILIÈRE

Re_fashion

Re_fashion est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour une durée de 6 ans sur la période 2023-2028.
 La filière TLC est une REP financière.

LES PRODUITS PRIS EN CHARGE



Vêtements



Linges de maison

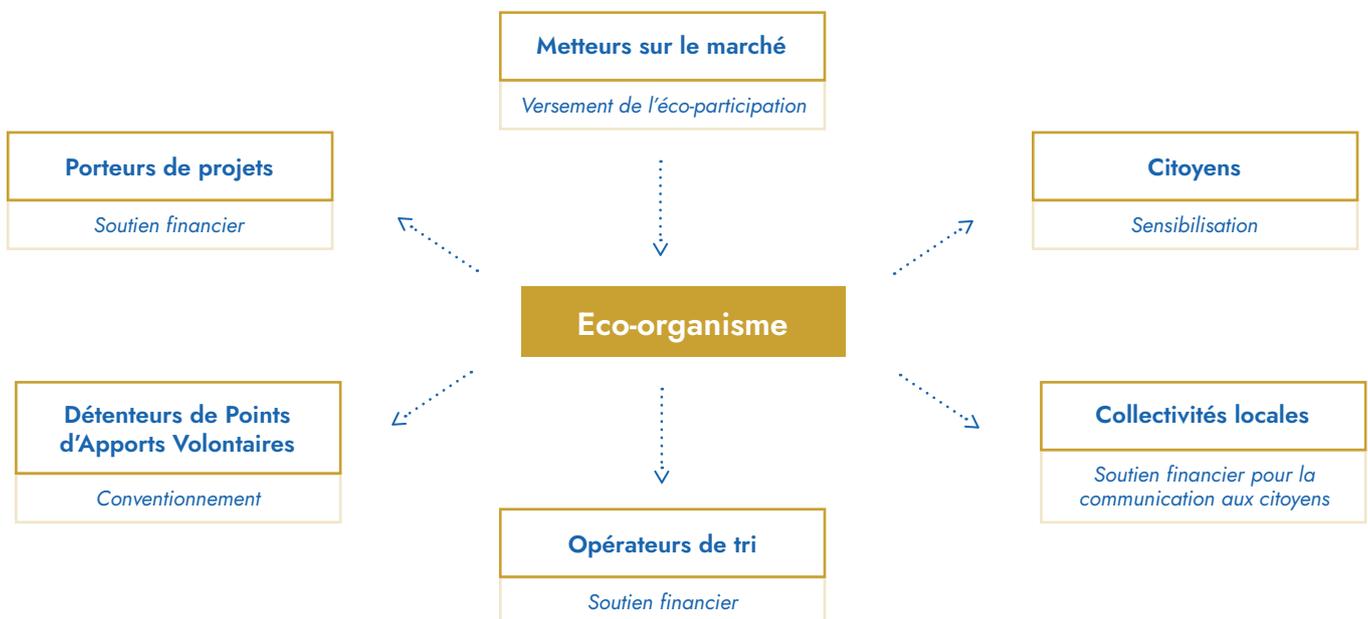


Chaussures



Rideaux, voilages et stores
en textile (depuis 2020)

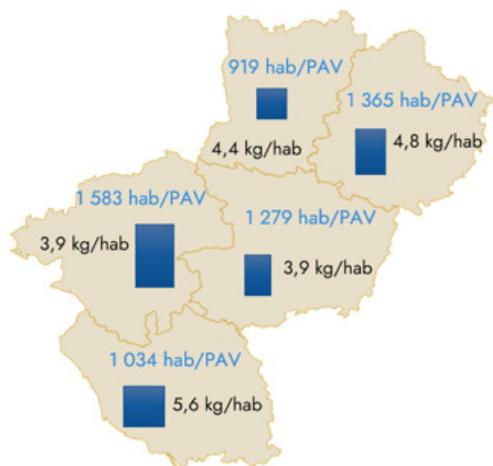
FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE



LA FILIÈRE TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES



LA COLLECTE



En Pays de la Loire, la densité des Points d'Apports Volontaires est de 1 288 hab./PAV avec un parc de 2 955 PAV en 2022.

L'objectif de la filière est un maillage territorial de 1 500 hab./PAV

42 collectivités sont conventionnées avec Refashion, couvrant 90% de la population

La collecte est réalisée via 5 canaux différents



En 2022, 16 637 tonnes ont été collectées en Pays de la Loire.

A l'échelle nationale, le taux de collecte séparée est de 31% des produits mis sur le marché en 2022, pour un objectif fixé à 50%.

LE TRAITEMENT



La région compte 2 sites de tri :

- . Le relais Atlantique à Coueron
- . Apivet à Angers

Le nouvel agrément fixe pour objectif d'atteindre au moins 95% de valorisation matière (réutilisation et recyclage) et au maximum 2% d'élimination (stockage ou incinération sans valorisation).

A l'échelle nationale, le taux de valorisation matière en 2022 est de 91%.



Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

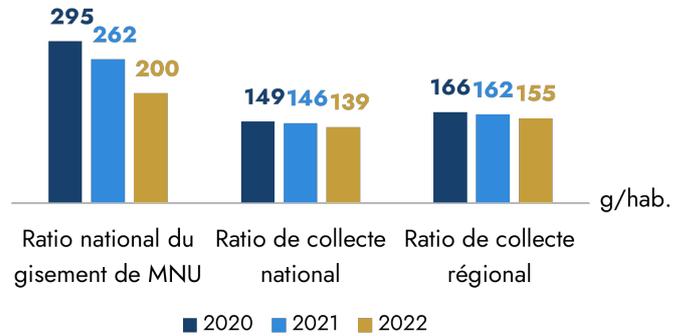
En savoir plus :

[Site de Re fashion](#) / [Géolocalisation des points de collecte](#)
[ADEME Infographie Filière TLC 2022](#) / [Données SYDEREP - Opendata TEO](#) / [TEO - Fiche REP TLC 2021](#)

Icons Credits : <https://www.flaticon.com>



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)

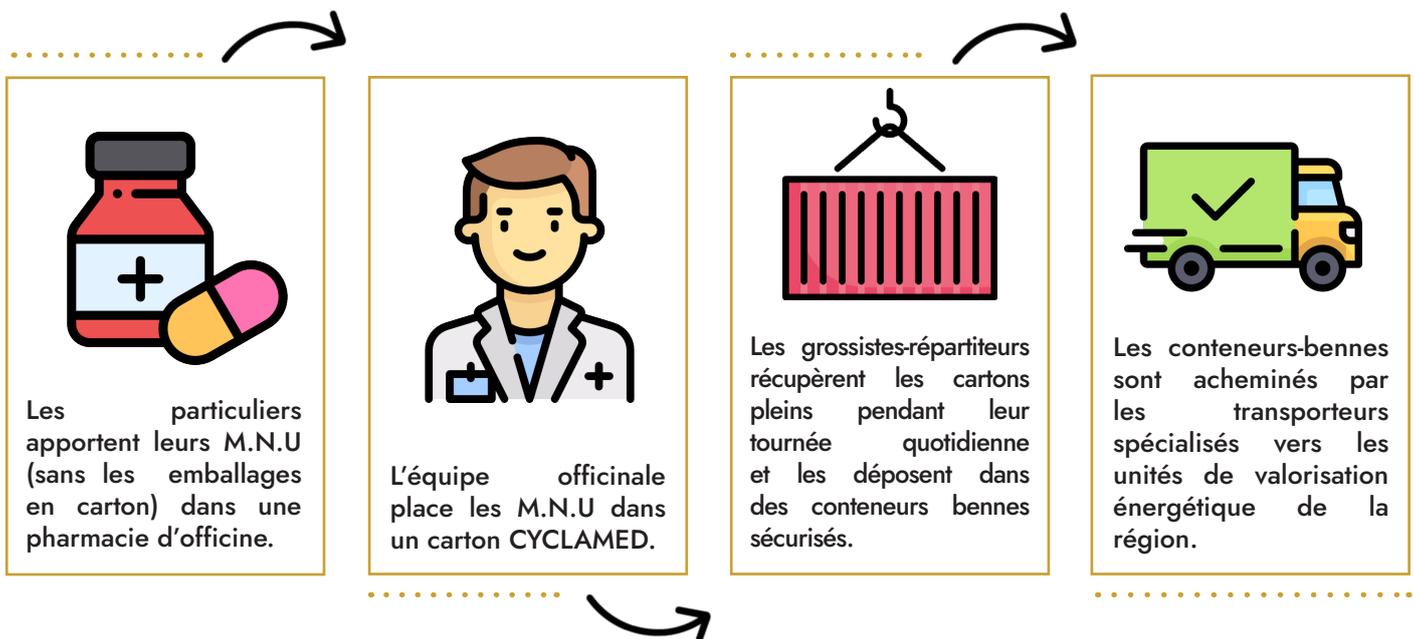


ORGANISATION DE LA FILIÈRE



L'éco-organisme CYCLAMED, agréé par les pouvoirs publics pour une période de 6 ans (2022 – 2027) est en charge d'organiser le dispositif de gestion des médicaments non utilisés (M.N.U). Sa principale mission est de collecter et de valoriser les M.N.U à usage humain, périmés ou non, rapportés par les particuliers dans les pharmacies d'officines. CYCLAMED fait appel à l'ensemble des acteurs de la filière pharmaceutique : entreprises du médicament, grossistes-répartiteurs et pharmaciens d'officine. L'éco-organisme a pour objectif d'atteindre un **taux de collecte de 70%** à compter de 2024.

.....FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL.....



LA FILIERE MEDICAMENTS NON UTILISES (MNU)

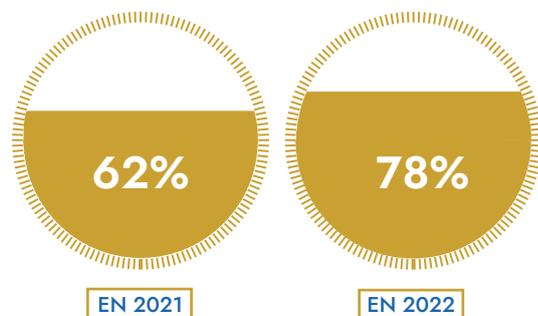
LA COLLECTE DES M.N.U

En 2022, **CYLAMED** déclare avoir collecté **155 g/hab. de M.N.U** (-4% et -3% par rapport à respectivement 2021 et 2020), via le réseau de près de 1 080 pharmacies ligériennes, soit un gisement de 596 tonnes. En prenant en compte, les emballages liés aux médicaments, cela correspond à une quantité de 836 tonnes de M.N.U. Bruts collectés.

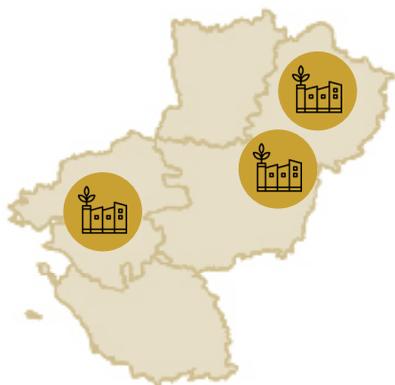
A l'échelle nationale, la performance de collecte des M.N.U par rapport aux quantités de médicaments mis sur le marché est estimée à 70%, contre 56% en 2021.

Rapporté à la région Pays de la Loire, au prorata des performances de collecte en g/hab., le taux de collecte régional est estimé à **78% en 2022**, contre **62% en 2021**.

Performance de collecte
Pays de la Loire :



LE TRAITEMENT DES M.N.U



La région Pays de la Loire dispose de 3 unités de valorisation énergétique (U.V.E) utilisées pour incinérer les M.N.U collectés sur le territoire :

- . Arc En Ciel à Couëron (44) ;
- . SAVEC à Lasse (49) ;
- . SYNER'VAL à Le Mans (52)



100% des M.N.U collectés sur la région sont valorisés énergétiquement

ACTUALITÉS

Depuis l'été 2022, une nouvelle signalétique qui aide à mieux trier les produits soumis à une filière REP est déployée. Cette signalétique, aussi appelée « **Info-tri** » est progressivement présente sur les emballages de médicaments et suffit en un coup d'œil à savoir où déposer son produit.



Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

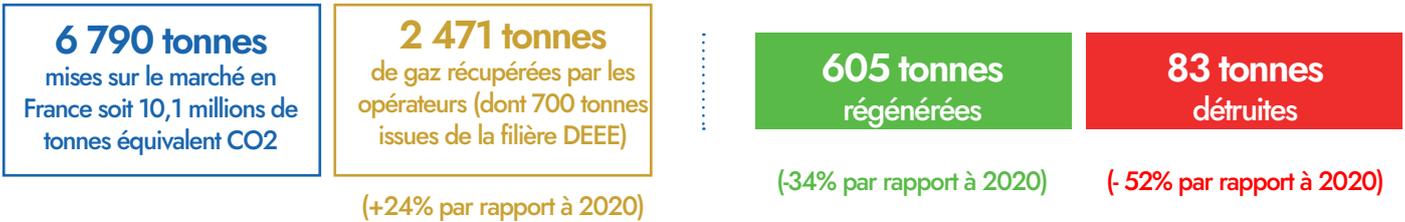
En savoir plus :

[Site de CYLAMED](#) / [CYLAMED – Rapport annuel 2022](#) / [TEO – Fiche REP MNU 2021](#)

Icons Credits : flaticon.com



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)



Près de **2 800 opérateurs attestés** pour la manipulation des gaz en Pays de la Loire



ORGANISATION DE LA FILIÈRE

La filière des Gaz Fluorés est suivie par l'Observatoire des Gaz Fluorés mis en place par l'ADEME, dans le but de suivre les performances de la filière.

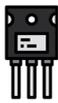
En 2014, un site internet SYDEREP (SYstème DEclaratif des filières REP) est créé par l'ADEME afin de recueillir les données de collecte et de traitement de la filière auprès des opérateurs attestés.

GAZ FLUORÉS – DE QUOI PARLONS-NOUS ?

3 principaux types de gaz :

Les HFC (hydrofluorocarbures) . Les PFC (perfluorocarbures) . Les SF₆ (hexafluorure de soufre)

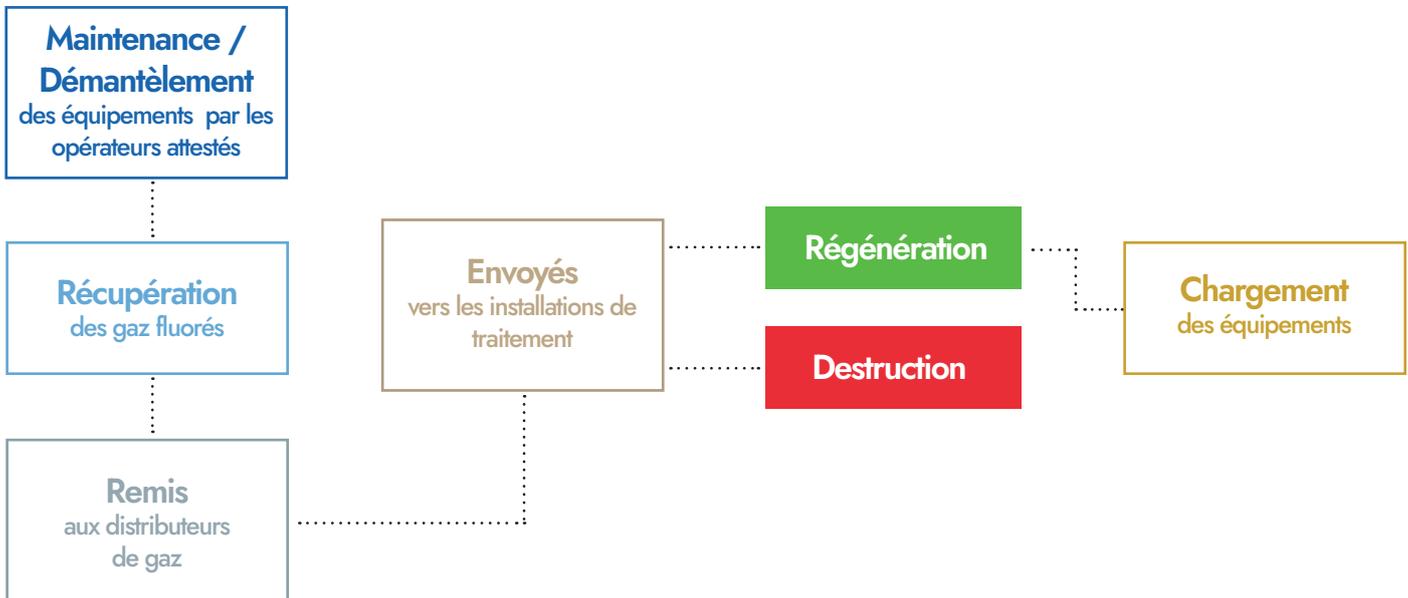
Les domaines d'application :

- | | |
|---|---|
|  <ul style="list-style-type: none"> Les équipements du froid |  <ul style="list-style-type: none"> Bulles d'air de chaussures de sport |
|  <ul style="list-style-type: none"> Les systèmes de refroidissement et de climatisation |  <ul style="list-style-type: none"> Aérosols |
|  <ul style="list-style-type: none"> Le gonflement de la mousse isolante |  <ul style="list-style-type: none"> Procédés de fabrication de semi-conducteurs |
|  <ul style="list-style-type: none"> L'extinction incendie | |

LA FILIÈRE DES GAZ FLUORÉS



FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL



Les installations de régénération et de destruction se situent en dehors des Pays de la Loire, dans la partie Est de la France. Depuis 2015, un système de quotas limite la quantité de gaz vierge disponible sur le marché. Une augmentation des volumes de gaz régénérés est alors observée.

Impacts des gaz fluorés et réglementation :

Les gaz fluorés sont de puissants gaz à effet de serre. Leur potentiel de réchauffement global (PRG) sur 100 ans est nettement supérieur à celui du CO₂ (pour le SF₆ le potentiel est 23 900 fois supérieur à celui du CO₂).

Dans les années 80, les gaz chlorés (CFC) étaient largement utilisés pour la production de froid. Or ces CFC appauvrissent fortement la couche d'ozone.

En 1987, le Protocole de Montréal engage l'élimination définitive des CFC.

Aujourd'hui, les CFC sont remplacés par les HFC, dont certains ont un fort PRG. En 2016, l'accord de Kigali qui vise à la raréfaction des HFC est signé par les représentants de 197 Etats. Les pays industrialisés s'engagent à réduire de 45 % l'usage des HFC d'ici 2024 et de 85 % d'ici 2036, par rapport à la période 2011-2013.

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[ADEME - Rapport annuel de la filière](#) [TEO - Fiche REP 2020](#) [ADEME - Liste des opérateurs attestés](#)

Icons Credits : flaticon.com

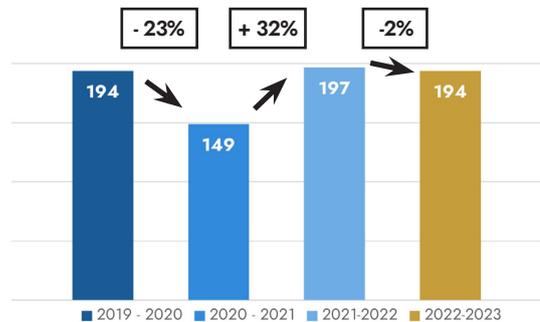


LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)



En France en 2022, 4 002 tonnes ont été collectées par l'éco-organisme, soit 1 683 mobil-homes.

Quantités collectées en Pays de la Loire (nombre d'unités)



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



Eco mobil-home est un éco-organisme volontaire, créé par les principaux acteurs du secteur et n'est pas encadré par un agrément. Cet éco-organisme a pour mission de prendre en charge la fin de vie des mobil-homes du marché français, depuis son enlèvement jusqu'à la valorisation et au traitement des matériaux.

TYPES HÉBERGEMENTS PRIS EN CHARGE

L'éco-organisme prend en charge deux principaux types d'hébergements :

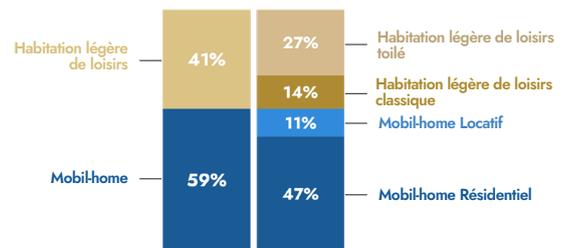


Les Habitations Légères de Loisirs (HLL) classiques.
 Les HLL toilées ne sont plus prises en charge depuis 2023.

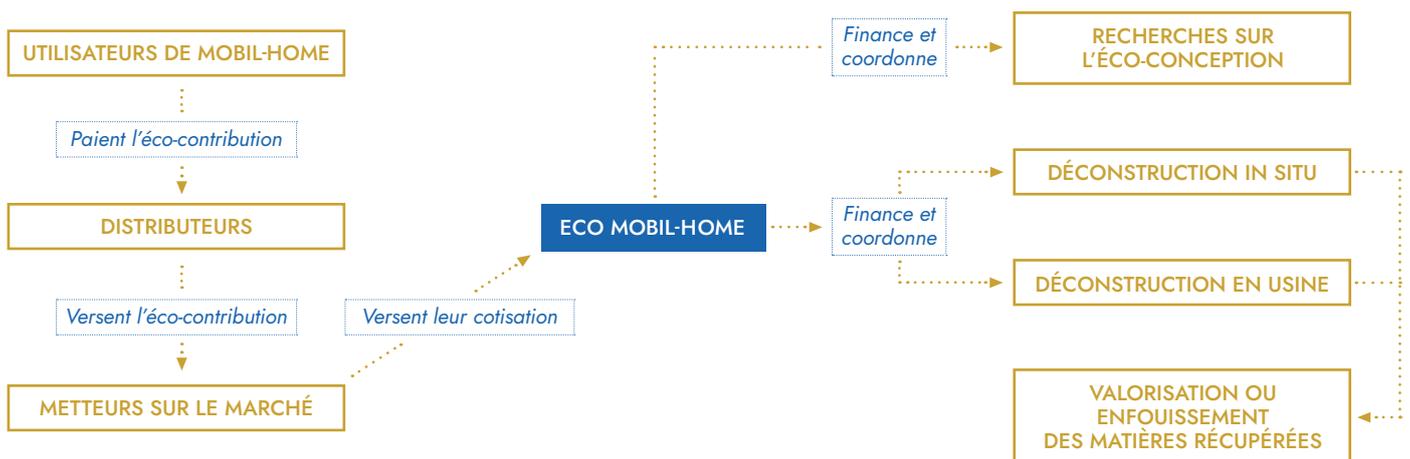


Les mobil-homes :
 • mobil-home Anglais (- de 3m)
 • mobil-home Français (+ de 3m)

Types d'hébergements pris en charge en France en 2021-2022



FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL

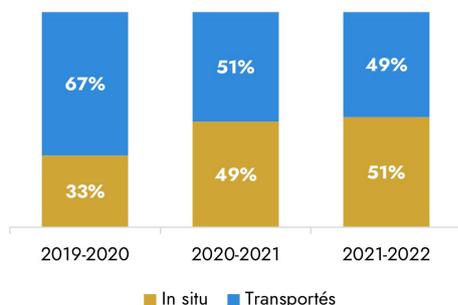


LA FILIÈRE MOBIL-HOME



LA DÉCONSTRUCTION

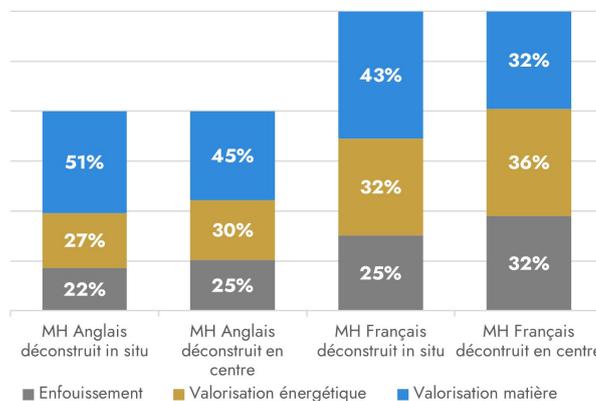
La déconstruction de mobil-homes consiste à démanteler les matériaux de la structure, elle peut être réalisée **en usine** (transporté) ou directement **sur place** (in situ).



Moins coûteuses, les déconstructions in situ se multiplient et permettent de résoudre des situations complexes.

LE TRAITEMENT EN 2021-2022

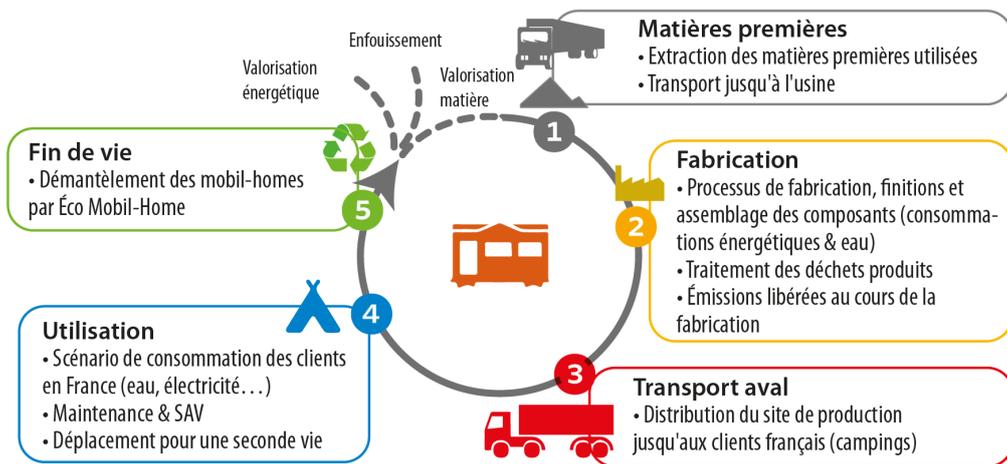
Un mobil-home (MH) est un ensemble de matières assemblées, pesant deux à trois tonnes, avec une empreinte au sol de 40 m².



L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE DES MOBIL-HOMES

Depuis 2020, [Eco mobil-home](#) a pour objectif de mieux valoriser le produit en fin de vie en identifiant de nouvelles filières de valorisation et en étudiant le réemploi de certains matériaux ou matières premières secondaires dans une **approche d'économie circulaire**.

Les cinq principaux fabricants adhérents d'Éco mobil-home se sont mobilisés pour réaliser une analyse de cycle de vie des mobil-homes en **évaluant les impacts potentiels sur l'environnement** tout au long du cycle de vie du produit.



Source : Rapport d'activité Ecomh 2021-2022

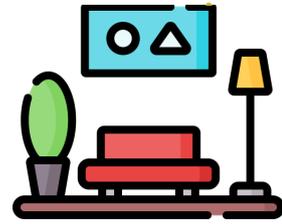
Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Site d'Eco mobil-home](#)

[Formulaire de demande de prise en charge](#)

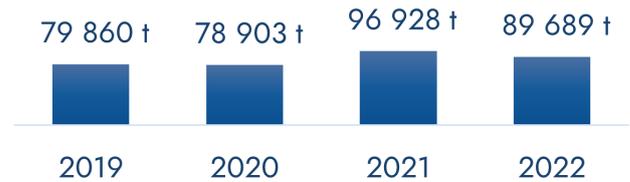
Icons Credits : flaticon.com



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)



Tonnages collectés en Pays de la Loire



ORGANISATION DE LA FILIÈRE

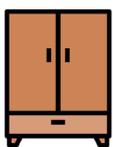


Deux éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics pour une période de 6 ans (2018 - 2023).

Ils sont en charge de collecter et de valoriser les déchets d'éléments d'ameublement **ménagers** et **professionnels** pour tout type de canal de collecte.

La filière des DEA est une filière à la fois opérationnelle et financière.

LES TYPES DE DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT



Rangement



Couchage



Assise



Plan de pose
ou de travail



Produits rembourrés
ou de couchage
(depuis 2018)



Décoration textile
(depuis 2022)

..... FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE :



LA FILIÈRE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

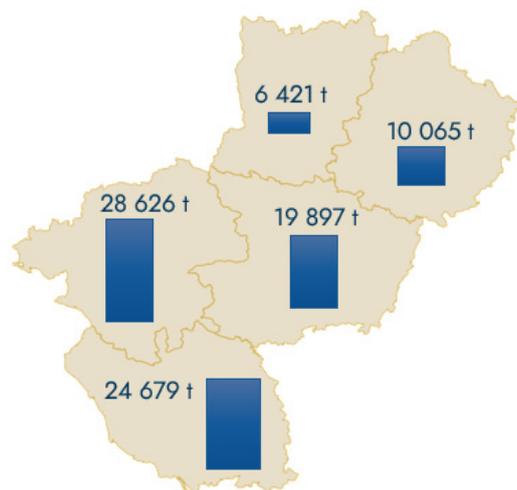
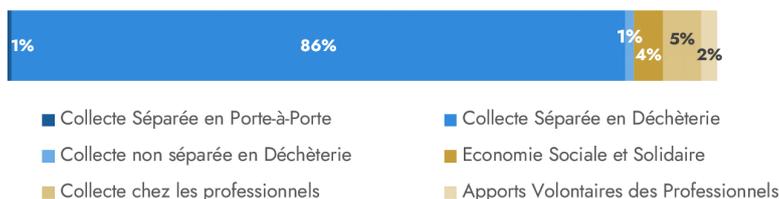


LA COLLECTE

A l'échelle nationale, le taux de collecte en 2022 est de **39,2% des produits** mis sur le marché, pour un objectif fixé à **40%** en 2023.

En 2022, **89 689 tonnes** ont été collectées en Pays de la Loire.

La collecte est réalisée selon 6 canaux :



Le taux de collecte séparée est de **99%**.

LE TRAITEMENT

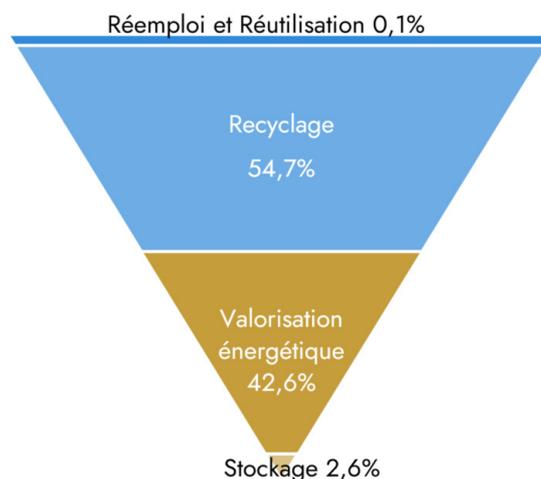
En 2022, **99 510 tonnes** ont été traitées en Pays de la Loire.



OBJECTIF 2022 : 50%



OBJECTIF 2022 : 90%



Les objectifs nationaux sont fixés par rapport à la collecte séparée.

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[ADEME - Rapport 2022 de la filière DEA](#) / [Données SYDEREP - Opendata TEO](#)
[ADEME - Tableau de bord de la filière DEA](#) / [TEO - Fiche REP 2021](#)

Icons Credits : flaticon.com

LA FILIÈRE DES PRODUITS CHIMIQUES

La réglementation définit 10 catégories pour les produits chimiques :

1. Produits pyrotechniques
2. Extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice
3. Produits à base d'hydrocarbures
4. Produits d'adhésion, d'étanchéité et de réparation
5. Produits de traitement et de revêtement des matériaux et produits de préparation de surface
6. Produits d'entretien spéciaux ou de protection
7. Produits chimiques usuels
8. Solvants et diluants
9. Produits biocides et phytopharmaceutiques ménagers
10. Engrais ménagers

L'éco-organisme Pyréo est agréé pour la catégorie 1 « Produits pyrotechniques ».

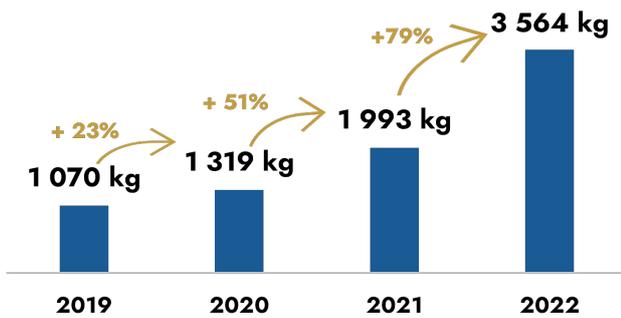
L'éco-organisme Ecosystem est agréé pour la catégorie 2 « Extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice ».

Enfin, l'éco-organisme EcoDSS est agréé pour les catégories 3 à 10.



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)

Performance de collecte en Pays de la Loire :



49 POINTS DE COLLECTE
 ACTIFS EN PAYS DE LA LOIRE

3 564 KG COLLECTÉS
 SOIT 9% DES QUANTITÉS COLLECTÉES EN FRANCE

ORGANISATION DE LA FILIÈRE



PYRéO (ex-APER PYRO) est en charge de l'organisation et de l'animation de la filière Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) d'**engins de signalisation de détresse** périmés ou utilisés. Ces produits correspondent à la catégorie 1 des déchets diffus spécifiques. Agréé par les pouvoirs publics depuis 2015, PYRéO est sous son deuxième agrément pour la période 2022-2027. Depuis 2022, la prise en charge des produits en fin de vie dans les points de vente se fait sans obligation d'achat (fin de la notion de «un pour un»).

LES PRODUITS PRIS EN CHARGE

Depuis 2022, et en lien avec la loi AGEC, la gamme de produits concernés par la prise en charge de leur fin de vie a été élargie. Sont désormais concernés tous les engins de signalisation de détresse, détaillés ci-dessous, quels que soient les utilisateurs (plaisanciers ou professionnels de la mer).



Feux à main

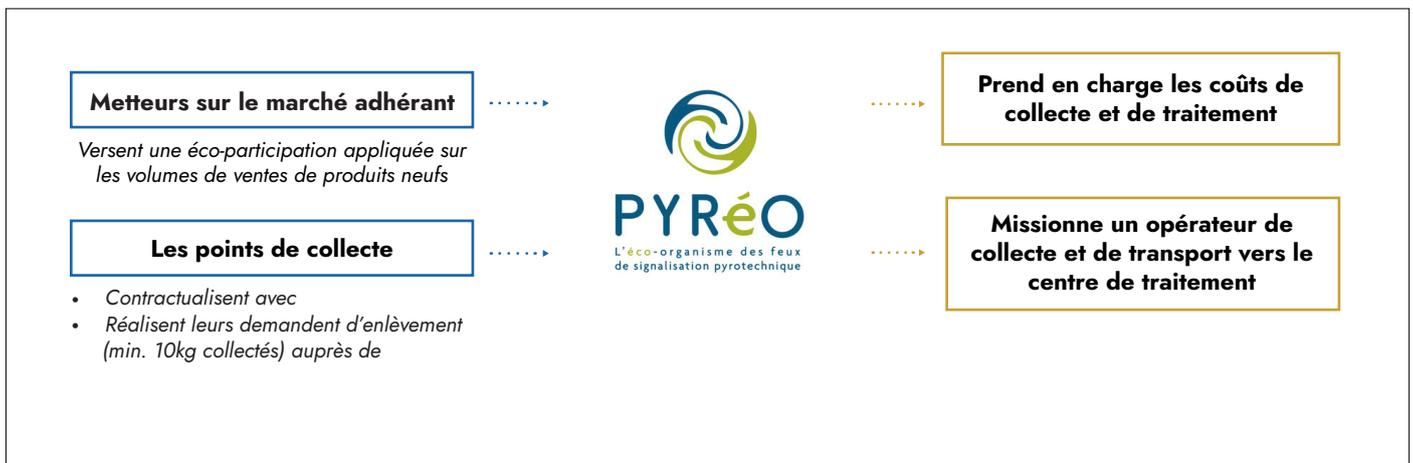


Fumigènes



Fusée parachute

..... **Les produits pyrotechniques ont une durée de vie de 3 ans**



LA FILIÈRE DES ENGINES DE SIGNALISATION DE DÉTRESSE



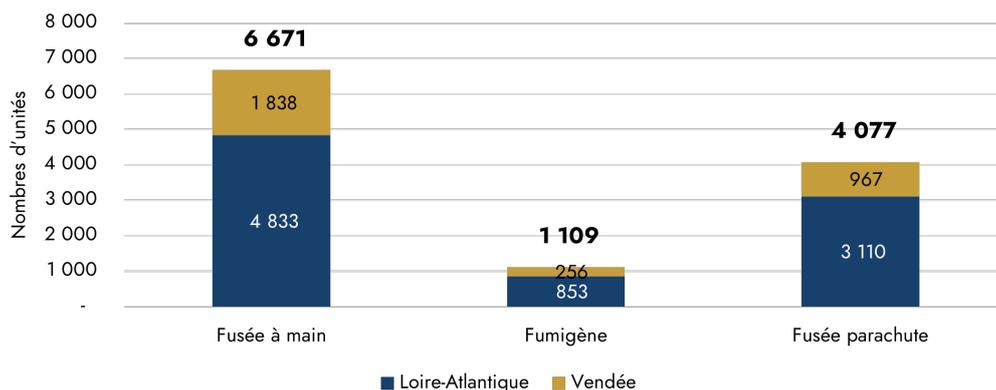
LA COLLECTE DES ENGINES DE SIGNALISATION DE DÉTRESSE

En 2022, tous les produits pyrotechniques ont été collectés sur les départements de Loire-Atlantique et de la Vendée, avec respectivement 2 615 kg et 949 kg, soit un total de **3 564 kg** sur la région (1 993 kg en 2021).

L'augmentation de **79% des quantités collectées par rapport à 2021** peut s'expliquer par l'élargissement du périmètre des produits pris en charge et la possibilité pour les usagers de déposer tous leurs produits gratuitement.

Près de **12 000 unités** d'engins de signalisation de détresse ont été pris en charge en 2022 en Pays de la Loire. La répartition des produits collectés est détaillée ci-dessous.

Répartition de la collecte par type de produit (en nombre d'unités)

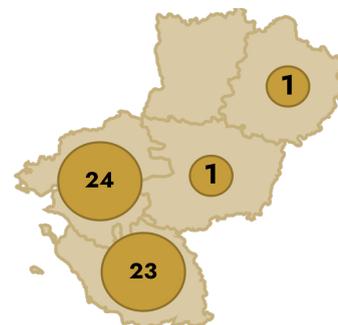


LES POINTS DE COLLECTE

La région compte **49 points de collecte**, parmi les 684 nationaux.

Les points de collecte sont les lieux de vente des produits. Ils ont l'obligation de reprendre **gratuitement** les produits (*dans la limite des stocks maximum autorisés dans le point de collecte*).

Depuis 2022, la notion de «un pour un» n'existe plus et la reprise des produits se fait **sans obligation d'achat**.



Répartition des points de collecte

LE TRAITEMENT DES ENGINES DE SIGNALISATION DE DÉTRESSE

2 sites sont en charge du traitement des produits pyrotechniques :

- Autoliv-Livbag à Point-de-Buis (Côte d'Armor – Bretagne)
- Solamat Merex à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône, PACA)

..... **En 2022, 27 625 kg de produits provenant du territoire national ont été traités sur ces installations.**

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Le site de PYRÉO](#)

[PYRÉO - Cartographie des points de collecte](#)

[Présentation de PYRÉO](#)

[TEO - Fiche REP 2021](#)

Icons Credits : flaticon.com



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)

LES TAUX NATIONAUX :

TAUX DE COLLECTE NATIONAL	22,1 %
TAUX DE VALORISATION MATIÈRE NATIONAL	82,5 %



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



Ecosystem est en charge de la collecte et du traitement des petits appareils extincteurs (PAE). Ces produits correspondent à la catégorie 2 des déchets diffus spécifiques (DDS).

Ecosystem a été ré-agréé par les pouvoirs publics en 2023 pour une **période de 2 ans** (2023 - 2024).

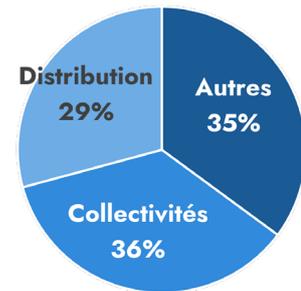
Les objectifs nationaux fixés sur les petits appareils extincteurs sont tels que le **taux de collecte** doit atteindre **21% en 2024** puis **25% en 2025** et le **taux de recyclage est fixé à 45% en 2024**.

LES CANAUX DE COLLECTE

Les extincteurs concernés par la filière peuvent être à **poudre** ou à **mousse**, et sont **inférieurs à 2 kg ou 2 litres**.

Ces appareils sont utilisés aussi bien par les professionnels que les particuliers.

La répartition des quantités collectées en Pays de la Loire par canaux de collecte est présentée dans le graphe suivant.



FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL



LA FILIÈRE DES PETITS APPAREILS EXTINCTEURS (PAE)



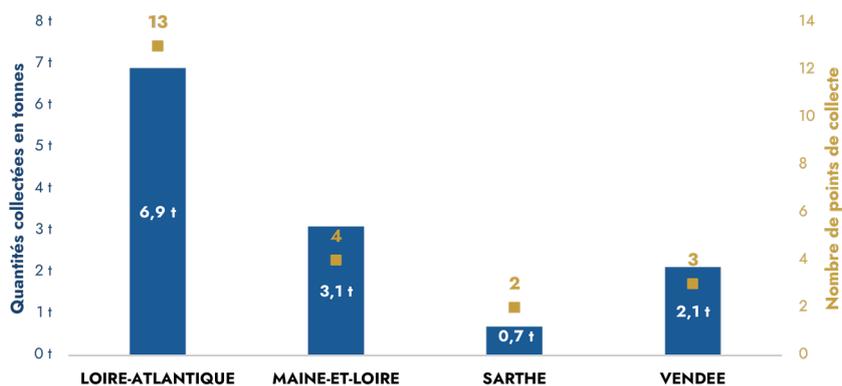
LA COLLECTE DES PAE

En 2022, **12,8 tonnes** de petits appareils extincteurs ont été collectées en Pays de la Loire, soit l'équivalent d'environ 5 400 unités. La quantité collectée est stable par rapport à 2021 (12,5 tonnes).

Les tonnages collectés en région représente 3% des quantités totales collectées en France (388 tonnes).

Le taux de collecte national est évalué à **22,1%** (+ 0,2% par rapport à 2021). Pour rappel, l'objectif de collecte est fixé à 25% en 2025.

RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES QUANTITÉS COLLECTÉES ET DES POINTS DE COLLECTE

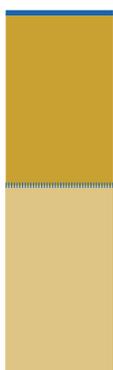


Pas de collecte sur le département de la Mayenne d'après les déclarations SYDEREP

Les Pays de la Loire dispose de **22 points de collecte** (+ 3 points par rapport à 2021) parmi les 224 présents sur le territoire national.

LE TRAITEMENT DES PAE

82,5%



45%

Taux atteint

Taux cible 2024

Taux de valorisation matière 2022

En 2022, le taux de valorisation matière des PAE est estimé à **82,5 %** (+0,9% par rapport à 2021). Le taux cible de 45% pour 2024 est pleinement atteint en 2022.

Les PAE sont traités dans des centres de dénaturation, les fractions issues de ces traitements (métaux, plastiques, poudres...) sont ensuite transférées dans des sites spécialisés dans la valorisation ou l'élimination.

17,5% des PAE sont éliminés (enfouissement en installations de stockage).

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Le site de Ecosystem](#)

[Données SYDEREP - Opendata TEO](#)

[ADEME - Tableau de bord dynamique](#)

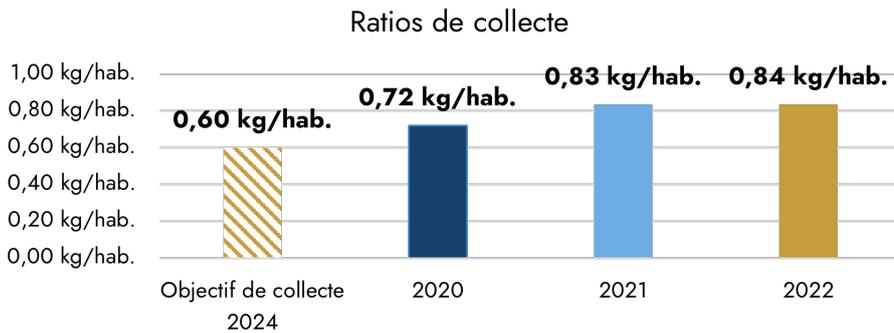
[TEO - Fiche REP 2021](#)

Icons Credits : flaticon.com



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)

Performances régionales :



3 220
 TONNES
 collectées

266
 déchèteries adhérentes
 en 2022

ORGANISATION DE LA FILIÈRE



L'éco-organisme **EcoDDS**, agréé par les pouvoirs publics pour 6 ans pour la période 2013-2024, organise le fonctionnement de la filière des déchets diffus spécifiques (DDS) en prenant en charge son déploiement, la collecte, le regroupement, le traitement et les coûts de prestations associés. Les déchets pris en charge par l'éco-organisme correspondent aux catégories 3 à 10 des déchets diffus spécifiques.

LES TYPES DE DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES PRIS EN CHARGE PAR ECODDS

Produits de bricolage et décoration (peinture, vernis)	Produits d'entretien piscine (chlore..)	Produits d'entretien véhicule (antigel, filtre à huile..)	Produits spéciaux d'entretien maison (soude, acides, répulsif..)	Produits de jardinage (engrais, herbicide..)	Produits de chauffage, cheminée et barbecue : allume-feu..



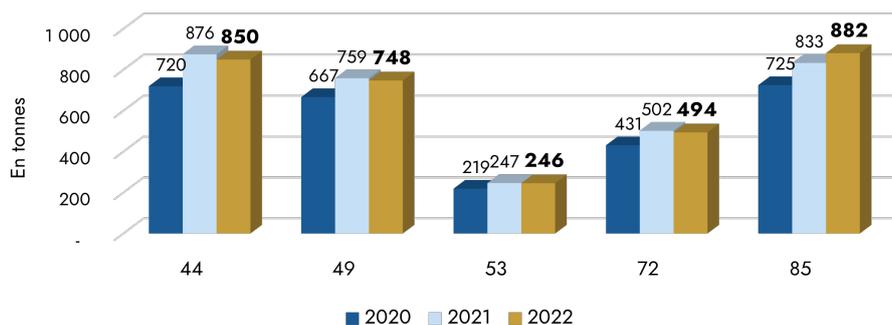
LA FILIÈRE DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)



LA COLLECTE DES DDS

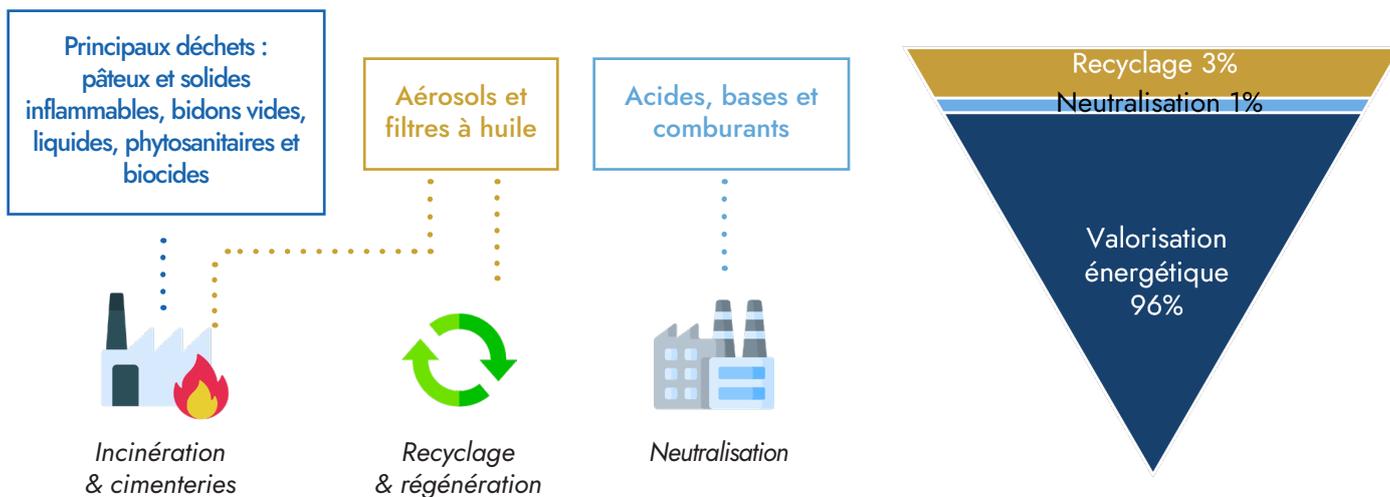
En 2022, près de **3 220 tonnes** de déchets diffus spécifiques ont été prises en charge par EcoDDS. Cette quantité est stable par rapport à 2021, mais est supérieure de **17%** par rapport à 2020.

Quantité collectée par EcoDDS par département



LE TRAITEMENT DES DDS

Plusieurs filières de traitement selon le type de déchet :



Evolution de la filière :

Depuis 2022, l'éco-organisme a été agréé pour la nouvelle filière Article de Bricolage et Jardin (ABJ) pour la catégorie « outillages du peintre ». Le dispositif de collecte **REKUPO** est en cours de déploiement chez les distributeurs de peinture et dans les déchèteries volontaires.

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Le site de EcoDDS](#)

[EcoDDS - Cartographie des points de collecte](#)

[TEO - Fiche REP 2021](#)

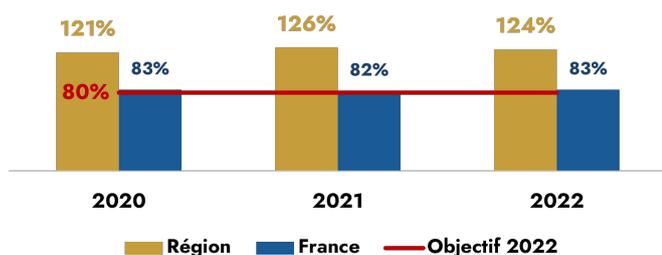
Icons Credits : flaticon.com

LA FILIÈRE DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX DES PATIENTS EN AUTOTRAITEMENT (DASRI-PAT)



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)

Performance de collecte régionale :



PRÈS DE
70 000 KG DE DASRI
(HORS CONTENANT)
COLLECTÉS EN PAYS DE LA LOIRE

1 POINT DE COLLECTE POUR
3 590 HABITANTS
EN PAYS DE LA LOIRE EN 2022

ORGANISATION DE LA FILIÈRE



L'éco-organisme **DASTRI**, agréé par les pouvoirs publics pour la période 2017-2022, et réagréé pour 6 ans supplémentaires, est en charge de collecter et traiter les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles.

DASTRI a pour objectif de collecter 80% des DASRI d'ici 2022.

A noter :

Dans l'agrément de la filière, les DASRI correspondent aux déchets issus de matériaux piquants, coupants ou tranchants produits par des patients en auto-traitement. Les déchets liés à l'intervention d'un professionnel de la santé sont exclus de la filière. Depuis 2022, DASTRI prend également en charge les dispositifs médicaux connectés en fin de vie ou **e-DASRI**.

FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL

La collecte des DASRI repose sur la **distribution gratuite** des boîtes à aiguilles par DASTRI, dans lesquelles les patients sont invités à trier et stocker leurs déchets perforants.

La distribution des boîtes s'effectue principalement via les pharmacies du réseau officiel.

En Pays de la Loire, en 2022, le taux de distribution de boîtes à aiguilles jaunes par rapport au besoin patient estimé est de **117%**, soit l'équivalent de près de 318 561 L de contenance. Les e-dasri sont eux collectés via des **boîtes violettes**.

En 2022, DASTRI dénombre **1069** points de collecte en Pays de la Loire, soit une trentaine de points supplémentaires par rapport à 2021. La loi AGECE impose à toutes les pharmacies d'être points de collecte DASRI. En Pays de la Loire, 23 pharmacies ne sont pas points de collecte.



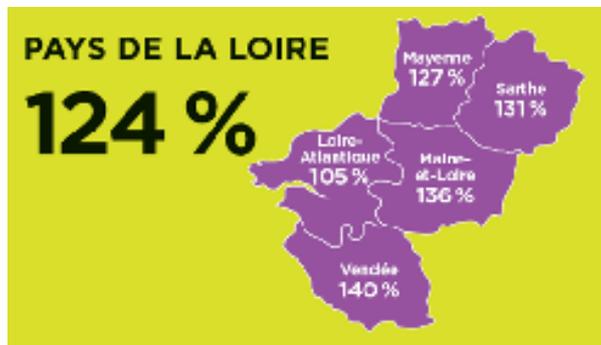
Illustration : DASTRI



LA FILIÈRE DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DES PATIENTS EN AUTOTRAITEMENT (DASRI-PAT)



LA COLLECTE DES DASRI-PAT



En 2022, 69 718 kg de DASRI (hors poids des contenants) ont été collectés en Pays de la Loire, soit environ 8% de plus qu'en 2021.

Malgré cette hausse, la performance de collecte a diminué de 2 points par rapport à 2021 en atteignant un taux de collecte de 124%.

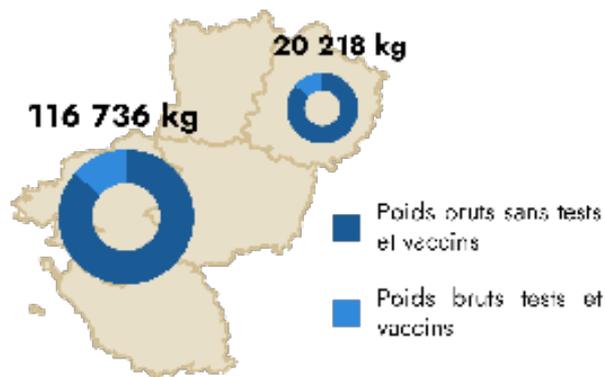
L'ensemble des départements ligériens dépasse l'objectif de collecte fixé à 80%.

LE TRAITEMENT DES DASRI

La région Pays de la Loire dispose de **2 unités** de valorisation énergétique (U.V.E) utilisées pour incinérer les DASRI :

- ALCEA à Nantes (44) ;
- SYNER'VAL à Le Mans (52)

En France, le taux de valorisation énergétique des DASRI conventionnels est de 89%.



Poursuite de l'impact de la crise sanitaire :

En 2022 comme en 2021, l'activité de DASTRI a été fortement impactée par la prise en charge exceptionnelle des déchets de tests et de vaccins générés en pharmacie, déchets considérés comme hors du champ de son agrément car issus des professionnels de la santé. A partir de septembre 2022, les vaccins et tests sont de nouveau exclus du périmètre de la filière. L'éco-organisme n'a poursuivi leur collecte qu'auprès des pharmacies ayant contracté avec lui pour leurs déchets professionnels.

En 2022, ce sont près de 557 tonnes de déchets professionnels (poids brut, contenants inclus) qui ont été collectées par DASTRI, soit une croissance de 9% par rapport à 2021.

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Site de DASTRI](#) / [Rapport annuel 2022 DASTRI](#)
[Géolocalisation des points de collecte](#) / [TEO – Fiche REP DASRI 2021](#)

Icons Credits : flaticon.com



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022 - NATIONAL)

99,8 %
 DES BOUTEILLES RÉCUPÉRÉES

50 000
 POINTS DE VENTE EN FRANCE

60 ans
 DURÉE DE VIE MOYENNE D'UNE
 BOUTEILLES DE 13 KG

10 millions
 DE FOYERS UTILISANT UNE BOUTEILLE
 DE GAZ

ORGANISATION DE LA FILIÈRE

Dans un décret datant de décembre 2012, il est prévu la mise en place d'une consigne ou d'un système équivalent de reprise des bouteilles de gaz par les metteurs sur le marché, afin d'en favoriser leur réutilisation.

La filière couvre les bouteilles rechargeables de gaz liquéfiés, comprimés et dissous destinées aux ménages.

On retrouve donc les bouteilles de gaz utilisées pour la cuisson des aliments ou le chauffage, les bouteilles d'oxygène médical des patients soignés à domicile ainsi que les bouteilles pour les activités de bricolage des ménages.

LE SYSTÈME DE CONSIGNE :

Les bouteilles de gaz ne sont pas vendues mais consignées. En échange d'un dépôt de garantie, la bouteille de gaz est laissée à disposition du ménage pour une durée indéterminée.

Avec ou sans bulletin de consignation, les ménages peuvent ramener leur bouteille de gaz sur un point de vente de la marque de la bouteille (station-service, chauffagiste...). Elle est alors reprise sans frais.

LES TYPES DE BOUTEILLES DE GAZ



Le butane et le propane peuvent être embouteillés dans 2 types de bouteilles :

- Des bouteilles en tôle d'acier
- Des bouteilles en matériaux composites ou en tôle mince

LA FILIÈRE BOUTEILLES DE GAZ



LE CYCLE DE VIE D'UNE BOUTEILLE DE GAZ

Cycle de vie de la bouteille de gaz

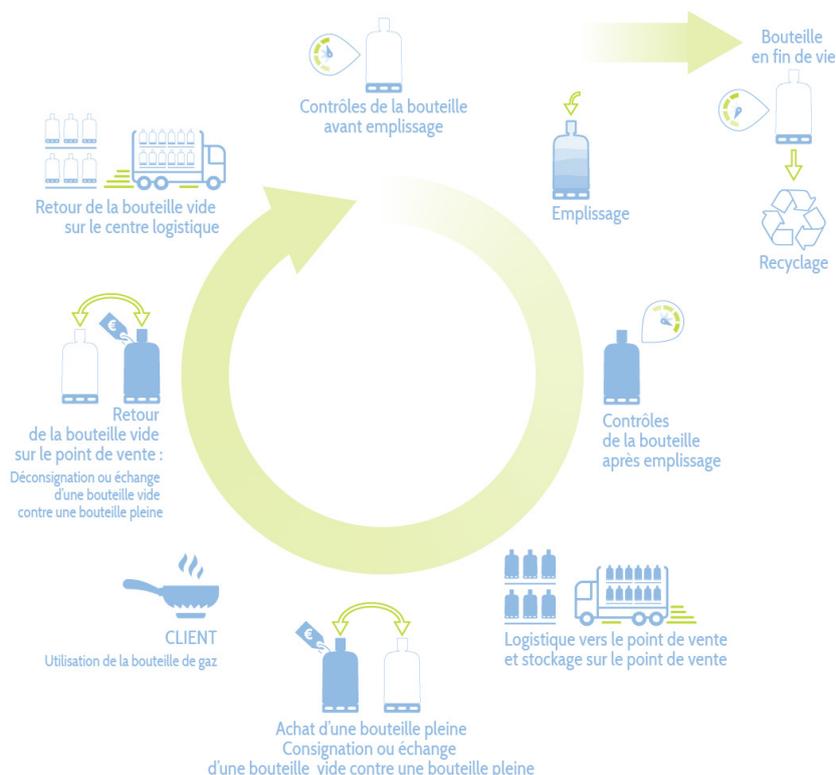


Illustration : France Gaz Liquides



FRANCE GAZ LIQUIDES représente la filière de l'énergie gaz butane & propane.

Des informations sur comment et où ramener sa bouteille de gaz sont consultables sur [son site internet](#) : identifier la marque de sa bouteille, localiser les points de vente.

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Site de France Gaz Liquides](#)

Icons Credits : flaticon.com

LA FILIÈRE DES DÉCHETS ISSUS DE BATEAUX DE PLAISANCE ET DE SPORT (DBPS)



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



L'association pour la plaisance éco-responsable (**APER**) est agréée en tant qu'éco-organisme de la filière pour la période **2019-2023**. L'agrément de l'éco-organisme a été prolongé de 6 mois jusqu'à **juin 2024**.

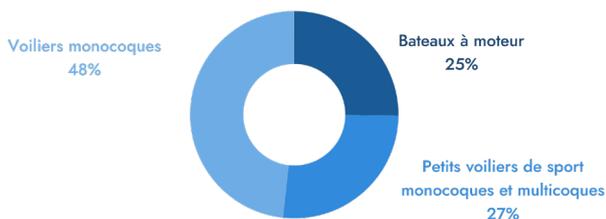
La principale mission de l'APER est de mettre en place et gérer cette filière sur tout le territoire national en proposant à tous types de détenteurs de faire **déconstruire, recycler et valoriser gratuitement leurs bateaux en fin de vie**.

Est concerné par la filière tout bateau de plaisance ou de sport qui est abandonné ou dont le détenteur destine à l'abandon.

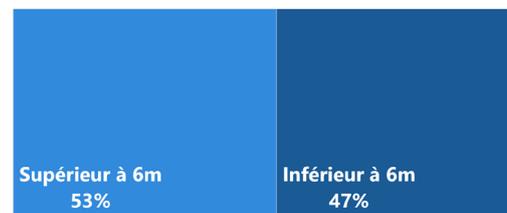
Dans l'agrément en cours, le coût de transport des bateaux jusqu'au centre de traitement est à la charge du détenteur.

LES TYPES DE BATEAUX PRIS EN CHARGE

CATÉGORIES COLLECTÉES EN PAYS-DE-LA-LOIRE :



TAILLES COLLECTÉES EN PAYS-DE-LA-LOIRE :



FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL

Metteurs sur le marché
 Versement de l'éco-participation

L'Etat
 Finance par une quote-part sur les droits annuels de francisation et de navigation (DAFN)



Prend en charge le cout lié au traitement

Sélectionne et agrée les centres de traitement

Se charge de la désimmatriculation des bateaux

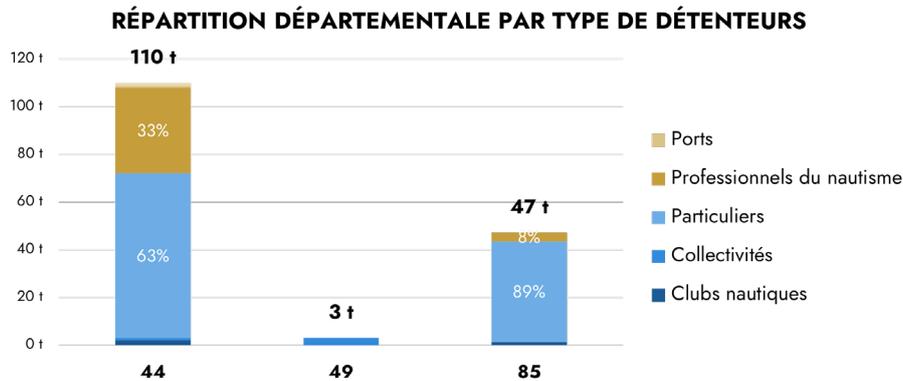
LA FILIÈRE DES DÉCHETS ISSUS DE BATEAUX DE PLAISANCE ET DE SPORT (DBPS)



LA COLLECTE DES DBPS

En 2022, **418 bateaux de plaisance et de sport** ont été collectés en Pays de la Loire, soit l'équivalent de **160 tonnes**. La quantité collectée a augmenté de 28% par rapport à 2021 (127 tonnes). Les bateaux sont principalement détenus par des particuliers (69%) et des professionnels du nautisme (25%).

Les tonnages collectés en région représentent 4% des quantités totales collectées en France (3 700 tonnes).



Pas de collecte sur les départements de la Mayenne et de la Sarthe d'après les déclarations SYDEREP

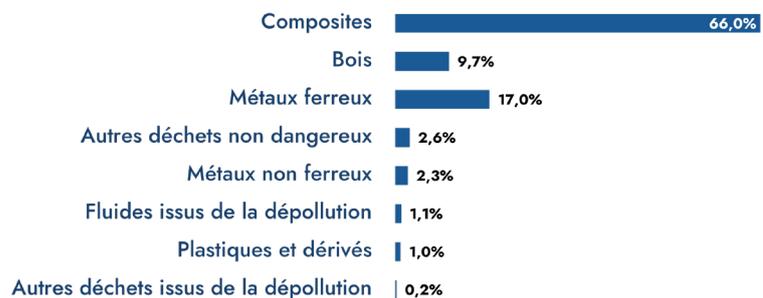
LE TRAITEMENT DES DBPS



L'APER s'appuie sur un réseau de 32 centres de déconstructions agréés dont 4 en Pays-de-la-Loire :

- ROMI - Saint-Nicolas-de-Redon (44)
- ROMI - Montoir de Bretagne (44)
- BARBAZANGES TRI OUEST - Châteaubriant (44)
- Tripap Environnement - L'Aiguillon-sur-Vie (85)

RÉPARTITION DES DÉCHETS PAR MATÉRIAUX (SOURCE : APER)



En 2022, le taux national de **recyclage et valorisation énergétique** des déchets de bateaux de plaisance et de sport est estimé à **74%**.

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Site de l'APER](#)

[Données SYDEREP - Opendata TEO](#)

[ADEME - Tableau de bord dynamique](#)

[TEO - Fiche REP 2021](#)

Icons Credits : flaticon.com



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (SEPTEMBRE 2023)



DÉCEMBRE 2020
Création d'Alcome

10 AOÛT 2021
Alcome obtient son agrément
pour la REP tabac

10 OCTOBRE 2023
Le programme d'Alcome
couvre plus de 28% de la
population en Pays de la Loire

ORGANISATION DE LA FILIÈRE

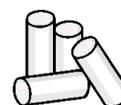


La filière produit du tabac est la première REP de nettoyage, sa gestion a été confiée à **Alcome**, par les pouvoirs publics, pour un agrément de 6 ans (2021-2027). **Alcome** est un éco-organisme financier qui a pour objectif de financer la collecte des mégots, de sensibiliser, de prévenir la pollution issue des mégots et de mener des études sur ces sujets.

LES PRODUITS PRIS EN CHARGE



Cigarettes manufacturées avec filtre en plastique
Cigarillos avec filtre en plastique
Sticks de tabac à chauffer avec filtre en



Filtres vendus séparément (tabac à rouler)
Tubes vendus séparément équipés de filtres (tabac à tuber)

FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL

METTEURS SUR LE MARCHÉ

Versement de l'éco-participation

ECO-ORGANISME

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ORGANISATIONS DE COLLECTE

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Par exemple soutien financier pour les universités :

- . Etude comportementale des fumeurs sur la gestion des mégots usagés
- . Etude sur la connaissance du gisement des mégots
- . Etude sur la connaissance du cycle de vie des mégots (conception et éco-conception, composition et propriété physique et chimique, mode de traitement)

Soutien financier pour la collecte des mégots (quantité supérieure à 100 kg) et distribution de cendriers de poche

Soutien financier pour :

- Kit de communication
- Sensibilisation
- Prévention aux citoyens

LA FILIÈRE PRODUITS DU TABAC

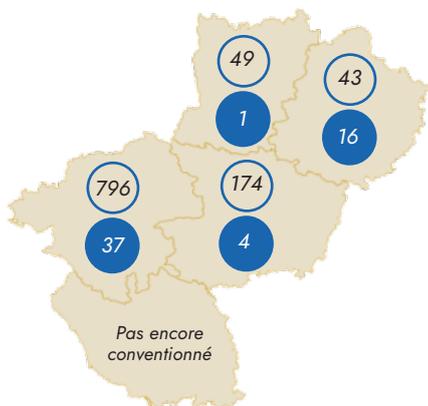


COUVERTURE DE LA POPULATION EN PAYS DE LA LOIRE

Répartition sur le territoire des Pays de la Loire

Légende :

- Population couverte (en milliers d'habitants)
- Nombre de communes couvertes



Alcome contractualise avec les collectivités qui exercent la compétence nettoyage.

Les contrats d'**Alcome** avec les communes permettent la mise en place de démarches de sensibilisation et de prévention. La collecte peut également être organisée pour les communes volontaires possédant un gisement supérieur à 100kg.

OBJECTIFS DE LA FILIÈRE PRODUITS DU TABAC

Alcome a pour objectif premier de **lutter contre la présence de mégots mal jetés dans l'espace public.**

Les objectifs, fixés par le cahier des charges du 7 décembre 2022, sont d'atteindre :

- 20 % de réduction du nombre de mégots abandonnés illégalement dans les espaces publics en 2023 par rapport à l'année 2022
- 35 % de réduction en 2025
- 40 % de réduction en 2026

Mise en place d'un numéro d'appel et d'une adresse mail contact gérés directement par un responsable **Alcome**

Participation à des opérations de type clean-up avec les collectivités partenaires

Réalisation d'un programme de recherche avec des villes pilotes pour tester plusieurs dispositifs et renforcer l'accompagnement aux collectivités

Participation d'**Alcome** à des salons de collectivités

Animation de plusieurs webinaires

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Site d'ALCOME](#)

[Rapport annuel d'ALCOME 2022](#)

Icons Credits : flaticon.com



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)



LES TAUX NATIONAUX :

- Collecte : 53%
- Recyclage/Régénération : 79%

ORGANISATION DE LA FILIÈRE

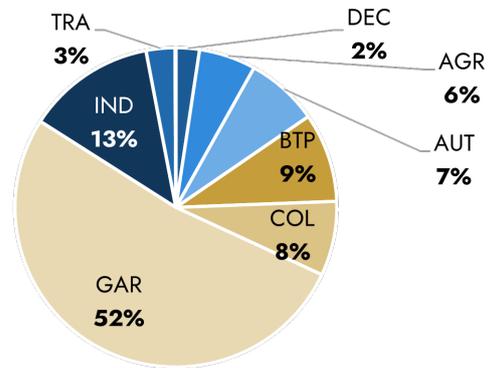


La loi AGEC a prévu la mise en place d'une filière REP pour assurer la gestion des huiles usagées issues des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles. **CYCLEVIA**, l'éco-organisme de la filière a été créé en octobre 2021 et a obtenu en février 2022 son agrément pour une durée de 6 ans. CYCLEVIA est en charge de la mise en place de la collecte et du traitement des huiles usagées sans frais pour les détenteurs.

LES TYPES DE DÉTENTEURS

LES QUANTITÉS COLLECTÉES EN PAYS DE LA LOIRE PAR TYPE DE DÉTENTEURS :

- Garages et autres professionnels (GAR)
- Industrie (IND)
- Entreprises de travaux publics (BTP)
- Administration et collectivités (COL)
- Agriculteur (AGR)
- Transporteur (TRA)
- Déchèterie (DEC)
- Autres (AUT)



FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL



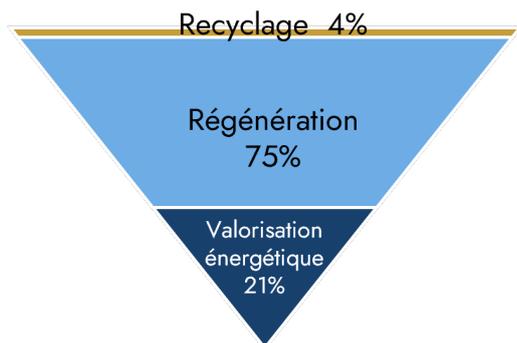
LA FILIÈRE DES HUILES USAGÉES



LA COLLECTE DES HUILES USAGÉES

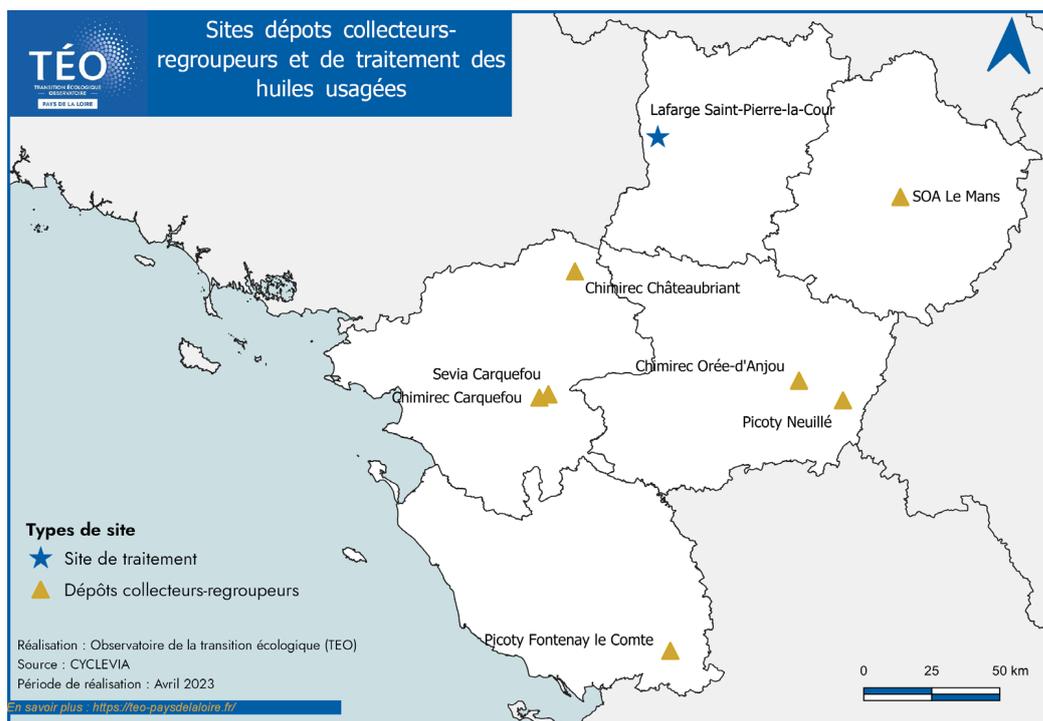
En 2022, **14 335 tonnes** d'huiles usagées sont collectées en Pays de la Loire, soit 7% des quantités collectées en France. Le taux de collecte national est estimé à **53%**. La filière a pour objectif d'atteindre un **taux de collecte de 55% en 2027**. La région dispose de 110 points de collecte et de **7 sites de dépôts collecteurs-regroupeurs**.

LE TRAITEMENT DES HUILES USAGÉES



En 2022, le **taux national de recyclage/régénération des huiles usagées est estimé à 79%** (avec un objectif fixé à 90% en 2027). Le taux de valorisation énergétique est évalué à 21%.

CARTOGRAPHIE DES SITES RÉGIONAUX :



Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :
[Site de Cyclevia](#)

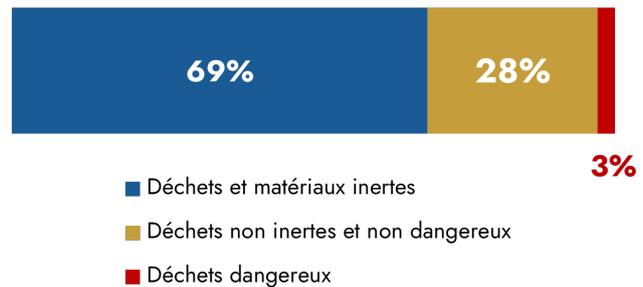
Icons Credits : <https://www.flaticon.com>



LE SECTEUR DU BÂTIMENT DANS LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN PAYS DE LA LOIRE (Chiffres 2017 – CERC Pays de la Loire)

1,5 MILLION DE TONNES DE DÉCHETS PRODUITS SUR LES CHANTIERS DE BÂTIMENT (Y COMPRIS LA DÉCONSTRUCTION)

COMPOSITION DES DÉCHETS ET MATÉRIAUX GÉNÉRÉS PAR LE BÂTIMENT ET LA DÉCONSTRUCTION



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



La REP PMCB aussi appelée **REP Bâtiment** est initiée par la loi AGEC.

Mise en place en 2023, la filière est coordonnée par l'**OCAB** (*Organisme Coordonnateur Agréé Bâtiment*), créé par les 4 éco-organismes agréés pour la filière : ecomaison, écominéro, valdelia, valobat.

L'OCAB a pour missions d'assurer l'équilibrage de la filière et porter des sujets d'intérêt commun (gestion des dépôts sauvages, élaboration du contrat-type unique pour les collectivités, études etc.). Il assure notamment la coordination des travaux entre les éco-organismes agréés.

LES PRODUITS PRIS EN CHARGE



CATÉGORIE 1 : LES MATÉRIAUX MINÉRAUX

Béton, chaux, pierres, terre, ardoise, mélange bitumeux, granulats, céramique et autres produits d'origine minérale

Les éco-organismes agréés pour cette catégorie :



CATÉGORIE 2 : LES MATÉRIAUX NON MINÉRAUX

Métal, bois, mortiers, enduits, peintures, vernis, menuiseries en verre, plâtre, plastiques, membranes bitumineuses, laine de verre, laine de roche, matériaux d'origine végétale ou animale

Les éco-organismes agréés pour cette catégorie :



LA FILIÈRE DES PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT (PMCB)



OBJECTIFS DE LA FILIÈRE

Le principe de la filière REP PMCB est de permettre à tout détenteur de déchets du bâtiment, particulier ou professionnel, de **se défaire gratuitement de ses déchets triés**.

Ainsi les objectifs sont :

- ▶ Lutter contre les dépôts sauvages en proposant un **réseau de point de reprise sans frais des déchets triés** (déchèteries, déchèteries professionnelles et plateformes pour les inertes, déchèteries publiques)
- ▶ **Améliorer** la collecte, le réemploi et le recyclage des déchets
- ▶ Développer **l'éco-conception** des produits et matériaux mis en marché

FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE

Pour organiser la reprise sans frais des déchets du bâtiment, un **réseau de points de reprise** (consultable sur le site de l'OCAB) est déployé par les éco-organismes. On distingue alors 2 types de points de reprises : les **points de maillage** et les points de collecte.

POINTS DE MAILLAGE

- ✓ Acceptant tous les déchets (6 flux* obligatoires)
- ✓ Disposant d'une zone de réemploi PMCB
- ✓ Acceptant les déchets dangereux dans 1 point de maillage sur 2

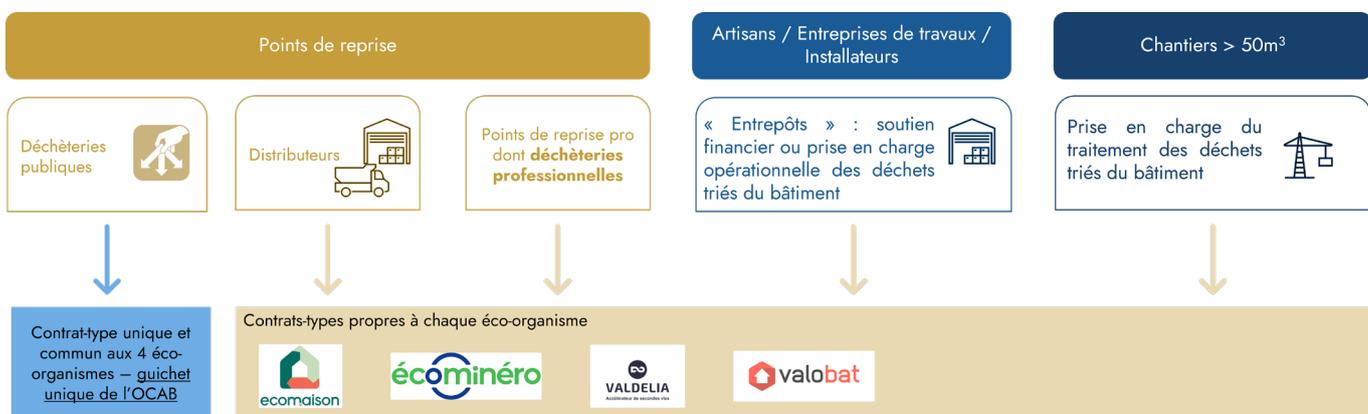
POINTS DE COLLECTE

- ✓ Acceptant tout ou partie des flux PMCB
- ✓ Disposant ou non d'une zone de réemploi PMCB
- ✓ Acceptant ou non les déchets dangereux

En octobre 2024, ce sont près de 390 points de reprise ouverts aux professionnels et/ou aux particuliers qui ont conventionné avec un ou plusieurs des éco-organismes agréés, pour la reprise sans frais de tout ou partie des flux PMCB en Pays de la Loire.

(*) : Les 6 flux pris en charge : déchets inertes, plâtre, bois, métal, plastique et menuiserie vitrée.

Organisation de la reprise des déchets :



- Une **reprise sans frais** est déclenchée par un **geste de tri** (un flux tout-venant ne sera jamais repris sans frais)
- Le **geste de tri se veut commun et harmonisé** (au travers de standards de matériaux définis par l'OCAB et les éco-organismes)

Le maillage en Pays de la Loire :

107 points de maillage à destination des ménages et/ou des professionnels sont nécessaires pour la région afin de respecter les objectifs. Le déploiement du maillage territorial pour la reprise sans frais se veut **progressif** : 50% du maillage doit être atteint au 21/12/2024 et 100% au 31/12/2026. Il prévoit la présence d'un réseau de proximité avec un point de maillage tous les 10/20 kms.

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Site de l'OCAB](#) / [Site de Ecomaison](#) / [Site de écominero](#)
[Site de Valdelia](#) / [Site de Valobat](#) / [OCAB - points de reprise](#)

Icons Credits : flaticon.com

MÉMO REP 2022 - PAYS DE LA LOIRE



TYPE DE PRODUITS	ÉCO-ORGANISMES AGRÉÉS EN 2022	ANNÉE DES DONNÉES	LES DÉCHETS SOUS REP COLLECTÉS EN PAYS-DE-LA-LOIRE ET LEUR DEVENIR										LE TRAITEMENT EN PAYS DE LA LOIRE (EN TONNES)
			COLLECTE				RECYCLAGE			VALORISATION ÉNERGÉTIQUE			
			QUANTITÉ (EN TONNES)	RATIO / MOYENNE FRANÇAISE (EN KG/HAB.)	OBJECTIF	TAUX	QUANTITÉ (EN TONNES)	OBJECTIF	TAUX	QUANTITÉ (EN TONNES)	OBJECTIF	TAUX	
AMEUBLEMENT	Ecomaison Valdelia	2022	89 689	23,3 18,7	40%	39,2%	49 150	51%	54,8%	38 208	NC	42,6%	99 510
BATEAUX	APER	2022	160	0,042 0,010	5900 bateaux en France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	255
DISPOSITIFS MÉDICAUX PERFORANTS	DASTRI	2022	70	0,018 0,014	80%	124,0%	0	NC	NC	70	NC	100,0%	118
EMBALLAGES DES MÉNAGES	CITEO LEKO	2022	299 841	77,8 58,7	NC	NC	299 931	75%	71,9%	NC	NC	NC	299 931
EQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES	Ecologic Ecosystem Soren	2022	63 046	16,4 14,1	65%	44,6%	45 393	80%	72,0%	9 457	NC	15,0%	73 127
HUILES USAGÉES	CYCLEVIA	2022	14 335	3,7 3,1	55%	53,0%	11 325	90%	79,0%	3 010	NC	21,0%	911
MÉDICAMENTS NON UTILISÉS	CYCLAMED	2022	596	0,155 0,138	70%	78,0%	0	NC	NC	967	NC	100,0%	967
PAPIERS	CITEO LEKO	2022	77 465	20,1 15,1	NC	NC	77 195	65%	61,0%	NC	NC	NC	77 195
PILES & ACCUMULATEURS PORTABLES	COREPILE SCRELEC	2022	1 131	0,289 0,272	45%	38,5%	884	NC	78,2%	41	NC	3,6%	0
PNEUMATIQUES	/	2022	34 468	8,9 7,8	NC	93,5%	7 339	NC	35,8%	9 594	NC	46,8%	20 500
PRODUITS CHIMIQUES (CATÉGORIES 3 à 10)	EcoDDS	2022	3 220	0,84 0,69	0,6 kg/hab.	NC	97	5%	3,0%	3 091	90%	96,0%	95
PRODUITS PYROTECHNIQUES	Pyréo	2022	4	0,001 0,001	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS	Ecosystem	2022	13	0,003 0,006	21%	22,1%	11	45%	82,5%	NC	NC	NC	NC
TABAC	Alcome	2022	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
TEXTILES, LINGES, CHAUSSURES	Re_fashion	2022	16 637	4,4 3,8	50%	30,8%	1 674	50%	31,3%	465	NC	8,7%	5 349
VÉHICULES HORS D'USAGE	/	2021	104 512	27,1 22,3	65%	NC	91 239	85%	87,3%	NC	NC	NC	104 512
TOTAL - PÉRIMÈTRE ADEME			705 187	183 145			584 237			64 903			682 470
AGROFOURNITURE	ADIVALOR	2022	16 452	4,27	78%	NC	15 300	NC	93%	NC	NC	NC	NC
MOBIL-HOMES	EcoMH	2022	444	0,12	NC	22,5%	142	NC	32%	160	NC	36,0%	NC

Données nationales

LES FILIÈRES REP PAYS DE LA LOIRE - RAPPORT DONNÉES 2022

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP), un pilier de la gestion des déchets, repose sur un principe « pollueur-payeur » : les producteurs sont responsables de l'ensemble du cycle des produits qu'ils mettent sur le marché, et plus particulièrement de leur fin de vie.

En Pays de la Loire, une vingtaine de filières REP opérationnelles organisent la collecte, le traitement, et le recyclage de plusieurs centaines de milliers de tonnes de produits chaque année.

Ce rapport propose une vision consolidée des filières REP pour l'année 2022, en regroupant l'ensemble des données régionales dans un document unique. Vous y trouverez :

- Les chiffres-clés et le fonctionnement des filières ;
- Les données de collecte et de traitement spécifiques à la région ;
- Une analyse globale des performances régionales via un mémo REP régional.

En quelques chiffres : 188 kg de déchets collectés par habitant, soit près de 722 000 tonnes sur l'ensemble de la région.

Pour plus de détails sur chaque filière, retrouvez les fiches REP accessibles sur le tableau de bord Déchets-Ressources de l'Observatoire TÉO : https://teo-paysdelaloire.fr/dechets-ressources/#fil_rep

PLUS D'INFORMATIONS :

dechets@teo-paysdelaloire.fr
teo-paysdelaloire.fr

OBSERVATOIRE TÉO PAYS DE LA LOIRE

